



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

52^e séance plénière

Jeudi 11 novembre 2004, à 14 h 30

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 14 h 45.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne

Le Président : Avant d'aborder l'examen des points inscrits à notre ordre du jour pour cet après-midi, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de S. E. M. Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, décédé aujourd'hui, le 11 novembre 2004.

Le Président Yasser Arafat, qui était considéré par son peuple comme le père de la nation, a consacré sa vie à la création d'un État palestinien. Il avait, en signant les accords d'Oslo, accepté le principe de la coexistence pacifique de deux États, la Palestine et Israël. La réalisation de son rêve d'un État palestinien indépendant vivant en paix et coopérant avec tous ses voisins serait le meilleur hommage qui pourrait lui être rendu.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie l'Observateur de la Palestine de transmettre mes condoléances au peuple palestinien ainsi qu'à la famille du disparu.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire du Président Arafat.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Pendant près de 40 ans, Yasser Arafat a exprimé et personnifié les aspirations nationales du peuple palestinien. Il faisait partie de ces rares dirigeants à pouvoir être reconnu sur-le-champ par des personnes de tous milieux dans le monde entier.

Le Président Arafat restera dans les mémoires pour avoir conduit les Palestiniens à accepter, en 1988, le principe de la coexistence pacifique entre Israël et un futur État palestinien. En signant, en 1993, les Accords d'Oslo, il a fait un pas gigantesque sur la voie de la réalisation de cette vision. Il est tragique qu'elle ne se soit pas concrétisée de son vivant. Maintenant qu'il nous a quittés, Israéliens et Palestiniens et les amis des deux peuples dans le monde entier doivent déployer des efforts encore plus grands pour assurer l'exercice pacifique du droit palestinien à l'autodétermination.

Il y a 30 ans cette semaine, Yasser Arafat se tenait dans cette enceinte, alors qu'il devenait le premier représentant d'une organisation non gouvernementale à prendre la parole à une séance plénière de l'Assemblée générale. Un an plus tard, l'Assemblée générale adoptait la résolution 3237 (XXIX), conférant à l'Organisation de libération de la Palestine le statut d'observateur à l'Assemblée et dans d'autres

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

conférences internationales tenues sous les auspices de l'ONU.

Mais la relation entre l'ONU et le peuple palestinien est beaucoup plus profonde et étendue et remonte à une date encore plus reculée. Depuis 55 ans, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) apporte aux Palestiniens une aide humanitaire, des soins de santé, leur fournit des logements et leur dispense une instruction. Aujourd'hui, au total, 19 institutions et organismes des Nations Unies portent secours au peuple palestinien. Nous devons poursuivre et poursuivrons ce travail aussi longtemps que le peuple palestinien aura besoin de notre aide.

Ensemble avec nos partenaires, nous persévérons également dans nos efforts pour assurer la pleine mise en œuvre de la Feuille de route, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil de sécurité dans la résolution 1515 (2003). Notre objectif est d'instaurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002). Ceci inclut en tant que clef de voûte la création d'un État palestinien souverain, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël. Bien que le Président Arafat n'ait pas vécu pour voir se concrétiser ces objectifs, le monde continuera à s'y employer.

Aujourd'hui, nos condoléances s'adressent à l'épouse et à la jeune enfant du Président Arafat, pour lesquelles sa mort est une tragédie personnelle. Nos pensées et nos prières vont également à sa famille élargie – la famille élargie du peuple palestinien – dans l'espoir qu'il trouvera la force, la vision et le courage d'envisager la possibilité d'un règlement pacifique pour le bien-être des générations postérieures.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Crispin Grey-Johnson, Représentant permanent de la Gambie, qui parlera au nom du Groupe des États africains.

M. Grey-Johnson (Gambie) (*parle en anglais*) : J'interviens au nom du Groupe des États d'Afrique. Ce groupe à l'ONU est profondément attristé par le décès, survenu ce matin, de Mohammed Yasser Abdul-Raouf Qudwa Al-Husseini, communément appelé Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne.

Le Président Arafat a incarné le nationalisme palestinien. Depuis 1957, date de la fondation du mouvement du Fath au Koweït, jusqu'au tout dernier moment de sa vie, il a vécu pour faire avancer la cause palestinienne. Grâce à sa direction exemplaire, une identité palestinienne a pu être forgée, grandir et se consolider, et la question de Palestine, qui ne jouait qu'un rôle secondaire, est passée au centre des négociations internationales et du discours mondial. Le mouvement en faveur de l'indépendance du peuple palestinien s'est transformé en Organisation de la libération de la Palestine en 1964 et son aile militaire, l'Armée de libération de la Palestine, est venue s'y ajouter en 1970.

Reconnaissant les efforts visant à inciter son peuple à renoncer à la violence, à faire une place à la paix et à reconnaître l'État d'Israël, grâce à la Déclaration des principes qu'il a signée avec les Israéliens en 1993, M. Arafat s'est vu accorder le prix Nobel de la paix aux côtés de Shimon Peres et d'Itzhak Rabin d'Israël. En 1994, les Accords d'Oslo ont créé l'Autorité palestinienne, dont il a été le premier Président élu, deux ans plus tard, poste qu'il a détenu jusqu'à son décès, ce matin, à l'âge de 75 ans.

Abou Ammar, surnom que lui donnait affectueusement son peuple, a consacré sa vie entière à la cause de la liberté de tous les peuples opprimés de la terre, à la libération du peuple palestinien et à la restitution de son patrimoine, cause qu'il a défendue avec véhémence à plusieurs reprises dans cette même salle. Pour le meilleur et pour le pire, il a laissé son empreinte dans les annales de l'histoire. Nous prions avec ferveur pour que la paix qu'il a voulue pour son peuple tout au long de sa vie rayonne non seulement parmi les Palestiniens mais aussi parmi tous les peuples du Moyen-Orient et au-delà.

Nous adressons nos profondes condoléances à sa famille, à l'Autorité palestinienne et à tout le peuple de Palestine. Que son âme repose en paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Rezlan Ishar Jenie, de l'Indonésie, qui parlera au nom des États d'Asie.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je me joins aujourd'hui à vous en tant que Président des États d'Asie pour rendre hommage au Président Yasser Arafat, décédé le 11 novembre 2004 à 3 h 30, heure de Paris.

Nous nous joignons au peuple palestinien pour pleurer sa mort et regrettons qu'il n'ait pu vivre pour voir la naissance d'une Palestine indépendante. En tant que père du peuple palestinien, il a donné vie à tout jamais au rêve d'une patrie indépendante. Une occupation illégale prolongée, qui se poursuit à ce jour, a néanmoins empêché que cela devienne une réalité de son vivant.

Je voudrais rappeler qu'il y a exactement 30 ans, en novembre 1974, le Président Arafat, véritable symbole de la lutte du peuple palestinien pour l'indépendance, s'est exprimé en premier lieu à l'occasion d'une session plénière de l'Assemblée générale de cette Organisation. Il était clair à l'époque que sa lutte inébranlable pour l'indépendance de son pays ne l'empêchait pas de comprendre la nécessité du compromis. En cette occasion historique, il a offert une branche d'olivier pour faciliter un règlement pacifique des questions politiques entourant l'indépendance de la Palestine.

Au cours des années qui ont suivi ce discours, en dépit des nombreuses adversités qu'il a dû endurer, le Président Arafat n'a jamais failli dans sa volonté de mener le peuple palestinien vers une paix juste et durable. Armé de courage et d'espoir, il a apporté la paix des braves aux Accords d'Oslo en 1993 et aux pourparlers de Washington qui ont suivi.

Son souhait constant était la justice et la paix pour un peuple qui ne connaissait que trop la dureté de l'oppression. Ayant reçu le Prix Nobel de la paix en 1994, il a fait comprendre l'intensité de son désir de paix en disant : « Nous nous découvrirons nous-même par la paix plutôt que par l'affrontement et le conflit ». La paix, d'après son raisonnement, était indispensable aux ambitions palestiniennes d'indépendance et de souveraineté.

Et pourtant, la férocité de la répression du peuple palestinien n'a pas diminué au fil des ans. Mais M. Arafat a répondu à cette intensité avec son attachement et son optimisme à toute épreuve, ce qui a fait de lui une figure très aimée et très respectée, non seulement par le peuple palestinien mais par de nombreuses personnes en ce monde, y compris en Asie.

En dépit des tentatives et des négociations répétées, y compris de la célèbre Feuille de route négociée par le Quatuor en 2002 en vue d'un règlement prévoyant deux États en 2005, il a été effectivement empêché de mener pleinement son peuple à la paix ou

à la création d'un État palestinien. Il a malheureusement passé les derniers jours de sa vie en tant que prisonnier virtuel, dans son complexe de Ramallah.

Bien que l'espoir qu'il nourrissait de faire accéder le peuple palestinien à l'indépendance n'ait pas été réalisé, cela ne signifie pas pour autant que la flamme de l'indépendance se soit éteinte. La Palestine a perdu son dirigeant bien-aimé, mais le peuple n'a pas perdu son estime et son désir de liberté et d'indépendance.

L'Asie tout entière présente ses condoléances sincères au peuple palestinien et à la famille du défunt. Nous adressons nos prières au Dieu tout-puissant à l'occasion du décès du Président Yasser Arafat et nous prions pour que sa famille ait la patience et la force nécessaires en cette heure de tristesse profonde.

Le Président : Je donne à présent la parole à M. Andrei Dapkiunas, représentant du Bélarus, au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Dapkiunas (Bélarus) (parle en anglais) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, j'ai le triste devoir d'exprimer nos profondes condoléances et notre compassion à l'occasion du décès du Président Yasser Arafat.

La vie et les travaux du Président Arafat furent indissolublement liés à la lutte du peuple palestinien pour exercer son droit inaliénable à un avenir plus sûr et meilleur sur son territoire national.

On se souviendra du Président Arafat pour son plaidoyer infatigable et dévoué en faveur de la cause palestinienne et en tant que participant important lors du moment historique des Accords d'Oslo en 1993.

Le prix Nobel de la paix de 1994 rendait un hommage mérité au Président Arafat pour son rôle et sa contribution dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Sur les plans personnel et officiel, Yasser Arafat aura incontestablement marqué de son empreinte l'histoire contemporaine du Moyen-Orient, mais aussi la politique internationale de ces dernière décennies.

Au nom des délégations du Groupe des États d'Europe orientale, je présente mes sincères condoléances à la famille du regretté Président Arafat et au peuple endeuillé de la Palestine, patrie qu'il

chérissait tant et à laquelle il aura consacré toute sa vie. Paix à son âme.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Eduardo Sevilla Somoza, représentant du Nicaragua, qui va parler au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Sevilla Somoza (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : En cette heure d'affliction pour le peuple palestinien, je voudrais, au nom des États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, rendre hommage à la mémoire du Président Yasser Arafat, cette grande figure historique qui aura exercé jusqu'à la fin de son existence un formidable ascendant sur le monde.

La grande majorité des Palestiniens ont perdu un chef, un maître, le père de leur État. Il est incontestable qu'il représentait les vues de son peuple. Sa personne incarnait les aspirations de tout un peuple. Il a conféré une dimension mondiale à ses convictions sur la création d'un État souverain.

Les pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes expriment leurs sincères condoléances au peuple palestinien ainsi qu'aux membres de sa famille, en particulier à sa veuve, Suha, et à sa petite fille, Zahwa.

Nous exprimons également toute notre solidarité et notre appui, en ce moment si triste et si douloureux, à l'Ambassadeur Nasser Al-Kidwa et à l'ensemble de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes prient instamment le peuple palestinien et ses dirigeants de préserver les idéaux que le plus grand de leurs représentants avait à cœur afin de créer un État palestinien qui soit libre et souverain, économiquement viable, mais surtout, qui soit épris de paix, non seulement pour la Palestine mais pour le Moyen-Orient et le monde entier.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Don MacKay, représentant de la Nouvelle-Zélande, qui va parler au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, devant l'Assemblée, j'aimerais adresser à la famille du Président de l'Autorité

palestinienne, Yasser Arafat, qui vient de nous quitter, et au peuple palestinien, les condoléances et exprimer la solidarité du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, que je préside.

Cela faisait 40 ans que le Président Arafat symbolisait le mouvement national palestinien et les aspirations du peuple palestinien. Le Président Arafat était considéré par les Palestiniens, et par d'autres, comme le dirigeant qui symbolisait leur longue quête d'un État indépendant et qui avait conduit les Palestiniens à la reconnaissance historique du principe de la coexistence pacifique d'Israël et du futur État de la Palestine.

Les dirigeants palestiniens devront maintenant assumer le lourd fardeau et la responsabilité de cette vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la traduire en réalité. Espérons que la communauté internationale leur prêtera tout son appui pour concrétiser cette vision.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Omar Bashir Mohamed Manis, représentant du Soudan, qui va parler au nom des États arabes.

M. Manis (Soudan) (*parle en arabe*) : Le regretté Président Arafat s'est employé jusqu'au bout à réaliser les aspirations et les rêves légitimes du peuple palestinien : créer un État palestinien indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale; propager la paix et installer la stabilité. Il a sacrifié tout ce qu'il avait de plus précieux à la réalisation de ce noble objectif. Au nom de cette juste cause, il a enduré toutes les formes de traitement injuste, la torture, l'état de siège, l'humiliation et le déplacement.

En perdant le Président Arafat, le monde arabe et islamique perd également un symbole de la lutte palestinienne ainsi qu'un chef fort, exceptionnel et distingué de cette lutte. Il a perdu un Président combattant qui s'est toujours battu en première ligne pour unir la position arabe aux heures et dans les circonstances les plus sombres de son histoire. Il agissait dans la bonne foi et dans un véritable esprit d'interaction afin que la cause palestinienne demeure la cause centrale de tous les Arabes, en dépit de l'intransigeance et de l'oppression des forces d'occupation israéliennes, qui rejettent toutes les résolutions ayant force obligatoire, et afin que les Palestiniens recouvrent les droits qui leur ont été usurpés.

Malgré la réclusion forcée et, récemment, la maladie, il s'évertuait à encourager la nation arabe et la communauté internationale à agir sincèrement en faveur du processus de paix. Pour cela, il a pris des décisions courageuses et perspicaces aux fins d'un règlement pacifique et de la création d'un État palestinien légitime et indépendant, par la voie de négociations laborieuses et approfondies, jusqu'à ce que tous ces efforts débouchent sur la signature d'un certain nombre d'accords.

Malgré la tragédie causée par la disparition du Président Arafat, nous ne doutons pas que le processus de paix et le chemin qu'il a tracé pour son peuple en revendiquant le droit légitime de libérer la Palestine de l'occupation et de créer un État légitime sur le sol palestinien, avec Al Qods Al Charif pour capitale, nous guideront en permanence.

Le cœur empli de tristesse et de douleur, mais nous en remettant à la volonté de Dieu dans une foi profonde, nous sommes ébranlés par la perte de notre frère, le Président Yasser Arafat. Cette perte est source d'une tristesse et d'une douleur profondes pour le peuple palestinien, pour les nations arabes et islamiques, pour tous les pays, tous les peuples épris de paix, et pour tous ceux qui tiennent au processus de paix au Moyen-Orient.

Le Groupe des États arabes présente ses sincères condoléances à la famille du regretté Président, au peuple palestinien héroïque, aux Arabes du monde entier et à tous les peuples épris de paix qui aspirent à la liberté. Nous prions Dieu tout-puissant de l'accueillir au ciel aux côtés des martyrs et des justes, qui sont les meilleurs compagnons.

En perdant le Président Yasser Arafat, le peuple palestinien a perdu un combattant brave et courageux, un chef loyal et exemplaire qui, au fil des décennies, n'a jamais faibli dans son combat acharné pour libérer la Palestine, dans sa lutte honorable et courageuse pour sa nation, ainsi que dans sa foi en la juste cause de son peuple et en la légitimité de cette lutte.

Le Président Arafat a mené la lutte du peuple palestinien avec sagesse et clairvoyance. Il a défendu avec force les droits légitimes de son peuple tout en préservant l'unité de ses parties sans faire aucune discrimination. Il est resté attaché à ses principes nationaux, faisant montre d'une force, d'une volonté et d'un courage peu communs. Nous espérons que tout cela continuera d'être une source d'inspiration pour

son peuple et pour les dirigeants palestiniens et qu'ils pourront réaliser ainsi les aspirations qu'il a cherché à concrétiser toute sa vie durant.

Bien que le Président Arafat ne soit pas parmi nous aujourd'hui, ses idéaux et ses principes perdureront et resteront la lumière qui nous guidera. Nous venons de Dieu et nous retournerons à Lui.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant des Pays-Bas qui va parler au nom de l'Union européenne.

M. Van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'aimerais, au nom des pays de l'Union européenne, transmettre nos condoléances les plus sincères à M^{me} Arafat, à la famille du disparu et au peuple palestinien.

Le peuple palestinien a perdu un chef historique et un Président élu démocratiquement. Le dévouement de M. Arafat et son attachement inébranlable à la cause nationale palestinienne sa vie durant n'ont jamais été mis en doute. Il est mort sans voir naître un État palestinien, mais l'Union européenne travaillera avec les autorités palestiniennes et la communauté internationale pour favoriser la réalisation des aspirations du peuple palestinien.

L'Union européenne souhaite saluer les dirigeants palestiniens pour la dignité et le sens des responsabilités dont ils ont fait montre pour maintenir les institutions palestiniennes en cette période difficile. Nous rendons également hommage au peuple palestinien, qui soutient ses dirigeants. Nous tenons à rappeler que le peuple palestinien peut compter sur le plein appui de l'Union européenne sur la voie d'un règlement juste, durable et pacifique du conflit. Nous sommes convaincus que cela est possible tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens.

Quant à nous, Représentants permanents de l'Union européenne, nous aimerions également transmettre nos sincères condoléances à notre collègue Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine, qui a perdu un Président et un membre de sa famille. Il a toute notre sympathie. Que Nasser ait la force et le courage de surmonter cette perte tragique.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de la Malaisie, qui va parler au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le triste devoir de prendre la parole au

nom du Mouvement des pays non alignés en cette occasion solennelle pour rendre hommage à la mémoire de feu le Président Arafat, disparu le 11 novembre 2004. Je transmets les sincères condoléances et toute la sympathie des États membres du Mouvement des pays non alignés à M^{me} Suha Arafat et à sa famille, à la délégation d'observation de la Palestine auprès de l'Assemblée générale, à l'Autorité palestinienne et à tous les Palestiniens qui ont perdu, avec la disparition du Président Yasser Arafat, un père et un mari affectueux, un guide plein d'érudition et un chef exemplaire pour le peuple palestinien.

Le Président Arafat n'était pas seulement le dirigeant des Palestiniens, mais il était également l'un des dirigeants influents au sein du Mouvement des pays non alignés. De même que nos frères et nos sœurs palestiniens, les États membres du Mouvement des pays non alignés pleurent, avec une grande tristesse et un profond chagrin, sa disparition prématurée.

Le peuple palestinien et, aussi, d'autres peuples du monde se souviendront du courage immense, des sacrifices énormes et de la détermination acharnée dont faisait montre le Président Arafat pour défendre et protéger le droit inaliénable du peuple de Palestine à l'autodétermination et à un État souverain. Pendant près de 40 ans, il a consacré sa vie à cette lutte – envers et contre tout – et a même subi l'humiliation d'être pratiquement emprisonné par les Israéliens dans la Muqata, à Ramallah. Le Président Arafat restera immanquablement le symbole de la lutte du peuple palestinien contre l'injustice, contre l'oppression brutale, contre la subjugation et contre les forces qui cherchent à refuser au peuple palestinien sa dignité, sa liberté et son indépendance. Il ne faut pas oublier que jusqu'à sa mort, le Président Arafat est resté le dirigeant dûment élu du peuple palestinien et avait donc le droit de le représenter bien que d'aucuns refusaient de reconnaître cet état de choses.

Le Président Arafat n'est plus à la tête du peuple palestinien, mais la volonté de fer et l'esprit combatif, qui l'ont animé toute sa vie et qu'il a légués à son peuple, continueront d'inspirer le peuple palestinien et ceux qui partagent la cause légitime de ce peuple. Le Mouvement des pays non alignés est convaincu que nos frères et nos sœurs palestiniens resteront calmes et unis durant cette période si difficile afin de faire face ensemble aux nombreuses difficultés à venir.

La mémoire du Président Arafat devrait inciter tous les Palestiniens à faire preuve de solidarité afin de parvenir, sans délai, à l'instauration d'un État de Palestine souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Pour rendre au Président Arafat l'hommage qui lui est dû, le Mouvement des pays non alignés continuera d'appuyer la lutte que mènent les Palestiniens pour parvenir à un règlement juste, global, durable et pacifique de la question de Palestine et à la création d'un État de Palestine coexistant en paix avec l'État d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le Mouvement des pays non alignés continuera d'appuyer vigoureusement toute initiative traitant de la question palestinienne, une question hautement prioritaire à son ordre du jour depuis que le Mouvement a été créé en septembre 1961.

Le Mouvement des pays non alignés appelle tous les États Membres des Nations Unies, en particulier les membres du Quatuor, à suivre de près la situation en Palestine et à empêcher Israël d'exploiter, de quelque manière que ce soit, les circonstances actuelles. Nous croyons que le moment est venu de prendre des mesures urgentes pour mettre en œuvre la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et ce, sans plus attendre.

Le Mouvement des pays non alignés n'oubliera pas les contributions du Président Arafat à sa cause. Sa disparition prématurée est une grande perte non seulement pour le peuple palestinien, mais aussi pour tous les peuples qui croient en la juste lutte qu'il a menée. Que Dieu tout-puissant, dans sa clémence et sa compassion, bénisse son âme.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de la Turquie, qui va parler au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : J'ai le devoir triste et solennel de prendre la parole au nom de l'Organisation de la Conférence islamique à la suite de la disparition d'un chef courageux du peuple palestinien, le Président Yasser Arafat. Le grand nombre d'orateurs qui sont intervenus avant moi, représentant les quatre coins du monde, montre bien que c'est une triste journée pour toute l'humanité.

Le monde musulman, qui est sur le point de célébrer la fête de Eid-Al-Fitr, est endeuillé, mais d'une façon très significative. Le monde musulman pleure aux côtés de ses frères et sœurs palestiniens

cette perte énorme. Plus que quiconque, le Président Arafat incarne la lutte juste de son peuple. Il ne fait aucun doute que la flamme qu'il a allumée et nourrie de son courage et de sa détermination exceptionnels, contre vents et marées, flamme qui a brûlé pendant plus d'un demi-siècle sans jamais défaillir, continuera de brûler tant que la Palestine n'aura pas accédé au statut d'État souverain.

Dans cet esprit, nous nous tenons aux côtés de nos frères et sœurs palestiniens dans leur inconsolable chagrin et nous rendons un hommage sincère à la mémoire inoubliable du Président Arafat et à la lutte pour la justice qu'il a menée jusqu'au bout. Nous prions pour son âme, pour sa famille et pour ses frères aux quatre coins du monde et nous saluons une fois de plus ses idéaux, qui jamais ne disparaîtront.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal, M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Badji (Sénégal) (Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais vous dire combien nous sommes profondément attristés par la disparition de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne.

Le peuple palestinien perd un militant parmi les plus ardents de sa cause, un combattant déterminé, un stratège hors paire et un leader visionnaire qui, durant des décennies, a été un symbole vivant du courage, de la ténacité, de la résistance et de l'unité du peuple palestinien, ainsi que de sa légitime aspiration à la liberté, à la souveraineté et à l'indépendance nationale.

Ces 10 dernières années, le Président Arafat s'est engagé dans un combat historique pour parvenir à ce qu'il avait l'habitude d'appeler la paix des braves et réaliser l'objectif de la création d'un État de Palestine vivant côte à côte avec Israël, objectif qui apporterait également la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Comité exprime l'espoir qu'en ces temps de dures épreuves, le peuple palestinien restera uni et déterminé pour continuer à cheminer dans la voie de la paix tracée par le Président Arafat. Nous soutiendrons le peuple palestinien jusqu'à la pleine réalisation de ses

droits inaliénables en parfaite harmonie avec la légalité internationale.

Le Comité continuera d'œuvrer en vue du règlement global, juste et durable de la question de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et au droit international. Le Comité estime que la Feuille de route demeure la voie la meilleure pour parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, par la création de deux États, Israël et la Palestine, selon les frontières de 1967 et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Tous agissements unilatéraux par l'une quelconque des parties ne peuvent contribuer au règlement durable que s'ils cadrent avec l'esprit des négociations entre les deux parties et constituent des éléments de la Feuille de route. Le Comité voudrait exprimer l'espoir que le Quatuor et la communauté internationale continueront d'œuvrer pour la réalisation de cet objectif. Ce serait là le meilleur hommage au Président Yasser Arafat.

Par ma voix, le Comité exprime ses condoléances les plus attristées à la famille du Président Arafat, au peuple palestinien tout entier et au docteur Nasser Al-Kidwa, notre collègue membre du Comité, à l'occasion de cette perte cruelle.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Égypte, M. Amr Aboul Atta, chargé d'affaires.

M. Aboul Atta (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Assemblée se réunit aujourd'hui à un moment de grande tristesse, non seulement pour le monde arabe, mais aussi pour l'intégralité du monde libre. Hier, nous avons perdu un combattant courageux, un dirigeant loyal et un nationaliste exceptionnel en la personne du Président Arafat.

Le Gouvernement et le peuple d'Égypte présentent leurs sincères condoléances au peuple frère palestinien et à l'Autorité palestinienne et ses institutions à l'occasion du décès du Président Arafat. Il incarnait la lutte nationale pour la liberté et l'indépendance en cette ère moderne.

La mémoire des peuples et l'histoire n'ont jamais oublié les grands sacrifices qui ont été consentis par les symboles de la lutte nationale que sont Nelson Mandela et Mahatma Gandhi. Ils ont tous deux réalisé le rêve de la liberté et de l'indépendance nationale. Le nom du feu Président Arafat demeurera à jamais le symbole de l'histoire de la lutte nationale du peuple palestinien depuis le début de l'occupation israélienne

du territoire palestinien et depuis les premiers combats des Palestiniens pour leur autodétermination.

Yasser Arafat n'était pas seulement un symbole de cette lutte nationale contre l'occupation étrangère; il était un dirigeant politique dévoué. Il n'a ménagé aucun effort et a connu bien des difficultés et des souffrances pour porter le rameau d'olivier et tendre la main de la paix afin de parvenir à un règlement politique qui mettrait un terme aux effusions de sang parmi le peuple innocent, permettrait à l'ensemble du peuple palestinien de recouvrer tous ses droits et de parvenir à l'autodétermination, mettant ainsi fin à un conflit qui envenime notre vie depuis des décennies.

Malheureusement, le sort n'a pas permis au Président Arafat de voir sa longue lutte aboutir, ni de réaliser son souhait de se rendre à la Mosquée Al-Aqsa pour y prier, ni de voir flotter librement, sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, le drapeau de l'État de Palestine, symbole d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

L'histoire n'oubliera pas qu'à une époque où les droits de l'homme sont défendus et les principes de droit international et de légitimité internationale respectés, comme le sont la volonté et le droit légitime des peuples à l'autodétermination, le dirigeant d'un peuple arabe a vécu dans l'humiliation d'un siège pendant plus de deux ans, sur son propre territoire et dans son propre pays, privé même des droits de l'homme les plus fondamentaux.

Les dirigeants et le peuple de la République arabe d'Égypte sont intimement convaincus que les valeurs et principes qui ont, de longues années durant, guidé le Président Arafat dans sa lutte pour son peuple ne seront pas perdus.

Le peuple palestinien va rapidement surmonter son chagrin et se rallier autour d'une direction nationale qui poursuivra la lutte pour parvenir à une paix juste et globale et regagner tous les droits des Palestiniens.

La situation au Moyen-Orient continue à évoluer rapidement et les événements se succèdent sans interruption. Certains de ces événements intensifient les sentiments de frustration et de désespoir, mais il y en a certains qui apportent une lueur d'espoir, laissant entrevoir un avenir qui pourrait s'avérer plus radieux pour les générations à venir. Nous nourrissons un ferme espoir que ses successeurs suivront le chemin tracé par le Président Arafat et que la prochaine étape

verra un vrai déblocage du processus de paix et un retour des deux parties à la table des négociations, considérant en particulier l'attention accrue dont font preuve les principales parties internationales en vue de réactiver le processus de paix et de proposer des initiatives sérieuses en ce sens.

Le Président : Je donne la parole à l'Observateur de la Palestine.

M^{me} Barghouti (Palestine) (*parle en arabe*) : Avec une profonde peine et une grande tristesse, la direction palestinienne et le peuple palestinien tout entier tiennent à annoncer que le Président Arafat, le meneur, l'enseignant, le fils et le symbole de la Palestine, l'architecte de son mouvement national actuel, le héros de toutes ses batailles pour la liberté et l'indépendance, nous a quittés à l'aube de ce jour.

Le Président Arafat a quitté ce monde et son grand cœur s'est arrêté. Son esprit pur est retourné auprès de son créateur. Mais il restera parmi nous tant que durera son grand peuple, parce qu'il aura été le chef de notre lutte politique et de notre grande marche pour bâtir une identité nationale sur notre terre nationale. Il était le symbole de notre aspiration à créer un État palestinien indépendant, ayant pour capitale Al Qods Al Charif, à briser les chaînes du statut de déplacés et de réfugiés, et à mettre fin à l'occupation. Aujourd'hui nous avons perdu le grand chef de notre combat, celui qui a lutté pour la liberté de sa nation – le grand chef du mouvement pour la libération nationale et l'indépendance. Mais il nous a laissé un grand héritage universel et national – qui représente notre espoir d'un avenir radieux de paix, de liberté et de développement pour notre peuple et pour tous les peuples.

Le Président Arafat nous a quittés – lui qui avait grandi dans les rues de Jérusalem et qui a vécu sa vie dans l'espoir qu'elle deviendrait la capitale d'une Palestine indépendante. Aujourd'hui, sa tombe est tournée vers Al Qods Al Charif. Il reposera près d'Al-Aqsa, avec une poignée de la terre d'Al Qods Al Charif.

Dans deux jours nous célébrerons le trentième anniversaire de la déclaration historique prononcée par le Président Arafat devant l'Assemblée en 1974 – la déclaration qui a placé le peuple palestinien et ses droits politiques légitimes à l'ordre du jour international et a fait de la question de Palestine l'une des plus saillantes parmi les causes justes. Devant

l'Assemblée, il a présenté la cause du peuple palestinien non seulement comme une question humanitaire ou comme une question de réfugiés, mais comme la lutte d'un peuple pour son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a examiné la question de Palestine sous tous ses aspects et par tous les moyens, conformément à sa responsabilité permanente sur les plans juridique, moral et politique envers le peuple palestinien.

Le peuple palestinien va regretter le grand courage du Président Arafat, sa fidélité aux principes, la clarté de sa vision stratégique et la sagesse de sa direction. Mais le peuple palestinien peut trouver un réconfort en sachant qu'il n'est pas seul dans sa juste lutte pour la liberté et l'indépendance. L'appui généreux de tous les membres de l'Assemblée générale signifie beaucoup pour nous et renforce notre confiance en la justice de notre cause et en l'inéluctabilité de notre triomphe. Nous remercions l'Assemblée, le Secrétaire général et tous les États fraternels et amicaux pour leurs sincères expressions de condoléances et leurs sentiments chaleureux, que nous apprécions vivement. Nous ne manquerons pas de les communiquer à la direction palestinienne et à la famille du défunt Président.

À cet égard, nous tenons à informer l'Assemblée que la Mission de la Palestine sera ouverte les lundi 15 et mardi 16 novembre, de 10 heures à 16 heures, pour toutes les délégations qui souhaitent présenter leurs condoléances à l'occasion du décès du Président.

Nous venons de Dieu, et c'est auprès de Lui que nous retournons.

Point 39 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/59/93 et A/59/374)

c) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/59/121)

Projet de résolution (A/59/L.24)

M. Zain (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord exprimer toute notre peine à l'occasion du décès de feu le Président Yasser Arafat et transmettre nos condoléances au peuple palestinien.

Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport très complet remis au titre du point 39 c) de l'ordre du jour, « Assistance au peuple palestinien », pour la période allant de mai 2003 à avril 2004, publié sous la cote A/59/121.

L'année écoulée a été marquée par des événements saillants. Elle a apporté un nouvel espoir de règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, à la suite de la publication par le Quatuor de la Feuille de route, qui proposait une approche fondée sur les résultats. Les espoirs ont été encore renforcés lorsque les Premiers Ministres israélien et palestinien se sont engagés à œuvrer ensemble vers la pleine mise en œuvre de la Feuille de route. Le Sommet d'Aqaba avait également nourri cet élan. Cependant, l'application de la Feuille de route s'est enlisée, et la solution pacifique envisagée apparaît désormais hors de portée. Aujourd'hui, alors même que nous nous réunissons, la région du Moyen-Orient reste le théâtre d'événements caractérisés par une grande incertitude.

Bien qu'ils ne soient pas nécessairement au centre de l'attention mondiale et politique, le rôle et les fonctions des organisations de l'ONU et des autres organisations humanitaires dans les territoires occupés sont cruciaux et indispensables. La Malaisie a noté avec la plus vive préoccupation que, ainsi que le Secrétaire général le précise dans son rapport, le fait que les organisations et programmes de l'ONU fournissent des types d'aide très variés au peuple palestinien se place dans le contexte d'une situation humanitaire de plus en plus difficile dans les territoires palestiniens occupés.

Une aide semblable a été fournie, et continue de l'être, dans des conditions difficiles, face aux graves conséquences que comportent les régimes administratif et sécuritaire imposés par le Gouvernement israélien. Ces derniers ont un effet négatif sur le bien-être du peuple palestinien. Ils entravent également la capacité des organisations du système des Nations Unies présents sur le terrain de mener à bien leurs activités.

Ma délégation invite instamment Israël à autoriser les membres du personnel des organisations du système des Nations Unies et les agents humanitaires à circuler sans entrave sur les territoires occupés. Nous sommes alarmés de ce que le Secrétaire général observe dans son rapport qu'il est devenu de plus en plus difficile aux organisations du système des Nations Unies d'y opérer, étant donné que l'importance de ces organisations et de leur rôle dans les territoires occupés n'a jamais été aussi grande.

En priorité, le Gouvernement israélien doit assouplir les restrictions et travailler en étroite coopération avec les organisations du système des Nations Unies, les donateurs et les organisations humanitaires pour assurer que l'aide soit acheminée et les projets de développement exécutés dans leur intégralité et en temps voulu. Nous pensons que les démarches efficaces actuellement entreprises par l'Autorité palestinienne pour répondre aux soucis de sécurité d'Israël faciliteront un tel effort.

Malgré tout cela, la Malaisie est satisfaite de l'action des organisations compétentes du système des Nations Unies dans l'exécution des divers efforts et programmes destinés à fournir des types divers d'aide économique, humanitaire et sociale aux civils et aux institutions palestiniennes, ainsi que souligné, avec force détails, dans les paragraphes 21 à 64 du rapport. Le domaine sans cesse plus vaste des « besoins non satisfaits », ainsi qu'exposé aux paragraphes 80 à 84 du rapport, exige une attention particulièrement centrée. Tous ces efforts et programmes, s'ils étaient mis en œuvre avec succès, pourraient certainement créer le climat nécessaire pour faciliter l'établissement d'une paix durable dans la région.

Nous sommes préoccupés, cependant, de constater que la mise en œuvre de presque tous ces efforts et programmes est actuellement entravée par un manque de ressources financières et autres. Nous invitons la communauté internationale des donateurs à contribuer davantage à cette cause. La communauté internationale ne doit pas s'en détourner, malgré les défis qui lui font face et le sentiment que la situation est sans espoir. Pour leur part, le Gouvernement et le peuple malaisien continueront d'apporter leur aide à nos frères et sœurs palestiniens, à leur manière et dans la limite de leurs modestes moyens.

La Malaisie soutient les efforts continus actuellement faits pour appuyer le processus de paix du

Secrétaire général et du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui est aussi Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Nous nous félicitons des tentatives qui ont été faites pour garantir une coordination efficace entre les institutions pertinentes de l'Autorité palestinienne, les Nations Unies et la communauté internationale. La Malaisie invite instamment le Coordonnateur spécial et son Bureau à continuer ces efforts et à les intensifier, chaque fois qu'il est possible et nécessaire.

Cependant, le succès de ces efforts, comme chacun sait, dépendra fortement de la pleine coopération dont fera preuve le Gouvernement israélien et son administration. Par conséquent, nous invitons Israël, la puissance occupante, à coopérer dans le but de garantir la paix à long terme.

La construction par Israël du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, a ajouté une nouvelle dimension au problème de l'acheminement de l'aide aux Palestiniens. Elle a eu un impact défavorable sur les conditions de vie et sur la libre circulation des civils palestiniens. L'impact du mur sur la vie des Palestiniens et sur l'intégrité territoriale d'un futur État palestinien est préjudiciable à l'idée même de la solution des deux États, telle qu'envisagée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité. La Cour internationale de justice, dans son avis consultatif rendu en juillet dernier, a conclu que la construction du mur dans les territoires occupés était contraire au droit international, qu'une telle construction devait être arrêtée et qu'il fallait la détruire, que les sections terminées du mur devaient être démantelées et retirées, et qu'Israël devait dédommager les personnes affectées par cette construction. L'Assemblée générale a répondu sans délai à l'avis consultatif en adoptant la résolution ES-10/15. Nous invitons instamment tous les États Membres, en particulier Israël, à prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions de la résolution. Nous invitons également le Conseil de sécurité à examiner sérieusement cette question.

Quelle que soit l'importance des ressources financières disponibles, l'aide humanitaire et financière ne résoudra pas éternellement et à elle seule la crise politique qui affecte les vies des Palestiniens et des Israéliens. La solution réside dans la fin de

l'occupation, le respect du droit international et une résolution pacifique du conflit. Les événements de l'année dernière nous ont démontré à quel point les peuples du Moyen-Orient ont désespérément besoin d'une solution politique à ce conflit sans fin. La paix continuera de nous échapper à moins que toutes les parties concernées, la région et l'ensemble de la communauté internationale ne soient prêtes à jouer leur rôle de façon responsable et avec une forte volonté politique.

Ma délégation réaffirme la responsabilité permanente des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, face à la question palestinienne jusqu'à ce que celle-ci soit résolue dans toutes ses dimensions sur la base du droit international. En tant que membre du Quatuor, l'ONU est bien placée pour jouer un rôle central et aboutir ainsi à un règlement pacifique juste, complet et durable et pour instaurer les droits inaliénables du peuple palestinien. À cet égard, ma délégation estime qu'il serait tout naturel pour les États membres de se joindre au consensus de soutien au projet de résolution A/59/L.24 sur ce point de l'ordre du jour.

M. Laurin (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Canada vous remercie de nous accorder cette tribune afin de présenter notre vision actuelle en matière de renforcement de la coordination de l'aide humanitaire. La question de la coordination est incontournable en raison de ses conséquences directes sur le terrain. En fin de compte, nous travaillons tous à répondre aux besoins des populations affectées. La protection des populations civiles dans les conflits armés est au centre de cet objectif.

Le Canada a accueilli avec joie la décision du Secrétaire général de mettre l'accent sur la protection des civils dans les conflits armés en tant que thème annuel pour la campagne de ratification des traités. Il s'agit d'une occasion importante offerte aux États de démontrer leur engagement de remplir leur promesse inscrite dans la Déclaration du Millénaire « d'élargir et de renforcer la protection des civils dans les situations d'urgence complexes ».

Cette décision du Secrétaire général coïncide également avec le cinquième anniversaire de deux résolutions charnières du Conseil de sécurité liées à ce thème, les résolutions 1265 de septembre 1999 et 1296 d'avril 2000. Ces deux résolutions, de même que

les débats et les actions qui en ont résulté, représentent un tournant, où la communauté internationale a reconnu, au-delà de la sécurité des convois humanitaires, la sécurité des personnes et la nécessité d'agir afin de les protéger. Nous sommes heureux des progrès effectués durant les dernières années. Nous devons cependant travailler à mettre en place ce cadre normatif.

La communauté internationale doit réagir fermement aux violations du droit humanitaire international et des droits de la personne. Elle doit promouvoir la responsabilité des États touchés afin d'assurer la protection des civils, et être prête à réagir lorsque ces États ne protègent pas les civils. Nous devons mieux utiliser tous les outils que nous avons mis au point au cours des cinq dernières années pour protéger les civils et en créer de nouveaux lorsqu'ils sont justifiés. Il faut combattre énergiquement l'impunité.

Nous croyons que les équipes de pays spécialisées de l'ONU ainsi que les Coordonnateurs de l'action humanitaire et les Coordonnateurs résidents doivent être mieux équipés pour aborder les enjeux liés à la protection. Leur capacité à identifier efficacement ces enjeux et à développer des stratégies pertinentes destinées à répondre aux défis qui se présentent lors de situations de crise doit être accrue. Nos efforts devraient tenir compte des questions d'équité entre les hommes et les femmes. Nous espérons que l'examen récent de la déclaration de principes de 1999 concernant une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'action humanitaire, auquel le Comité permanent interorganisations a procédé, pourra appuyer les efforts à cet égard.

Nous pensons aussi que les organisations régionales peuvent et doivent jouer un rôle plus actif pour promouvoir la protection des civils. Nous encourageons fortement l'Organisation des Nations Unies à renforcer le dialogue avec ces organisations à cette fin. Nous saluons la création par l'Union africaine d'un poste de Représentant spécial pour la protection des civils dans les conflits armés et nous suivrons avec intérêt sa collaboration avec l'ONU.

Des discussions récentes fort constructives entre les acteurs humanitaires ont eu lieu à point nommé au sujet des moyens d'accroître la sécurité du personnel et de maintenir une présence dans des contextes difficiles sur le terrain. Nous attachons une grande importance

aux efforts et aux recommandations soumises par le Secrétaire général sur les moyens de renforcer le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Notamment, nous appuyons l'importance accordée à la décentralisation sur le terrain, ce qui devrait constituer un début de réponse à certaines préoccupations exprimées par les acteurs humanitaires. Nous invitons les agences humanitaires des Nations Unies à appuyer le système de gestion de la sécurité réformé et à s'assurer qu'il répond à leurs besoins.

Il est important de clarifier les rapports entre les acteurs politiques, humanitaires et militaires. La clarification des rôles de chacun est liée à l'évolution de la situation en matière de sécurité à l'ONU. Ceci a des effets notables sur la coordination humanitaire sur le terrain. Les États doivent continuer de s'assurer que les activités militaires ne minent par mégarde les principes et activités humanitaires. Les directives en matière de coordination civile et militaire émises par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires constituent des repères utiles.

(l'orateur poursuit en français)

En principe, le Canada appuie le concept des missions intégrées mais ajoute que la détermination du moment où le recours à ce type de mission est requis devrait être facilité par un dialogue accru avec les acteurs de l'aide humanitaire des Nations Unies. Les missions intégrées permettent de réagir aux crises de manière plus cohérente et plus efficace, notamment en tenant compte des facteurs humanitaires dans les décisions politiques et en renforçant la protection des civils. Le succès de ces missions dépend d'une solide collaboration entre les volets politique, de maintien de la paix, d'action humanitaire et de développement des Nations Unies sous le leadership crucial du Représentant spécial du Secrétaire général et des Coordonnateurs de l'action humanitaire et résidents. Nous sommes heureux que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix travaillent conjointement sur une évaluation de l'expérience acquise à ce jour, de la mise en œuvre des missions intégrées.

Fournir des ressources opportunes et souples, proportionnelles aux besoins des diverses crises, demeure un objectif difficile à atteindre. Depuis un an, les donateurs ont progressé constamment pour donner suite à l'initiative des principes et des bonnes pratiques

d'action humanitaire. Les donateurs s'efforcent d'établir une définition complète de l'action humanitaire à des fins statistiques et d'harmoniser les exigences en matière de rapport des organismes humanitaires. En octobre dernier, les donateurs se sont rencontrés au Canada afin de renouveler leur engagement à effectuer des progrès et pour identifier des moyens afin de concrétiser cet engagement. L'initiative des principes et bonnes pratiques humanitaires s'inscrit dans une perspective de long terme dont le succès contribuera à une réponse internationale plus efficace aux populations en situation de crise.

Tout en nous efforçant à devenir de meilleurs donateurs humanitaires, nous visons à répondre avec plus de cohérence aux situations de transition. Les donateurs savent souvent eux-mêmes leurs investissements en aide humanitaire en n'aidant pas les pays visés à mettre en place les bases nécessaires à une paix durable et à la stabilité lorsqu'ils émergent d'une crise. À cet égard, nous avons apprécié les débats entre les États au Conseil économique et social en juillet dernier et nous croyons qu'un tel dialogue doit se poursuivre. Nous croyons aussi que les agences des Nations Unies ont un rôle de leadership à jouer pour aider la communauté internationale à relever ce défi.

Cette année, des millions de personnes sur la planète ont été une fois de plus gravement touchées par des catastrophes naturelles. Les Amériques et l'Asie n'ont malheureusement pas été épargnées par la saison des ouragans et ceci nous rappelle tristement notre vulnérabilité continue face à de telles catastrophes. Ils ont montré l'utilité de miser sur les points forts des partenariats multilatéraux, régionaux et locaux existants, pour prévenir les désastres et intervenir en cas d'urgence. Mais plus que jamais, les États détiennent un rôle central pour s'assurer que la prévention des catastrophes naturelles soit au cœur des priorités nationales.

En terminant, l'action humanitaire efficace n'est pas un concept abstrait. Elle se traduit directement sur le terrain par une réponse aux droits des populations en danger. Nous devons donc prendre des mesures qui sont à la fois très concrètes et aussi politiques. Plusieurs exemples nous viennent à l'esprit : la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux contribuant à la protection des civils, la promotion des résolutions de l'Assemblée générale qui permettent une meilleure réponse internationale et le

renforcement des capacités des pays en situation de crise ainsi que des organisations qui les appuient. En raison de son importance fondamentale, le Canada continuera de promouvoir une action humanitaire plus efficace.

M. Kim Sam-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Avant de commencer ma déclaration, je souhaiterais saisir cette occasion pour présenter mes sincères condoléances au peuple palestinien à l'occasion du décès du Président Yasser Arafat, tôt ce matin.

Je souhaiterais commencer en félicitant le Secrétaire général de son dévouement inlassable à la cause de l'Organisation au nom des peuples du monde qui sont dans le besoin. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jan Egeland, et son équipe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour leur approche clairement définie de la gestion de la question de la coordination de l'aide humanitaire. Nous pensons qu'avec une coordination renforcée, l'aide humanitaire parviendra effectivement à ceux qui en ont besoin et nous appuyons sans réserve cet objectif important.

L'importance de la coopération et de la coordination entre les institutions des Nations Unies dans le travail humanitaire ne peut être sous-estimée. Dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles et de la réduction des risques, nous pensons que les organismes humanitaires et les organisations spécialisées dans le développement devraient travailler ensemble et renforcer la coordination afin de mieux tirer parti des leçons tirées de l'expérience. Ce partage des connaissances leur permettra non seulement de mieux répondre aux crises immédiates mais également de développer de manière systématique des mécanismes institutionnels et législatifs de réduction des risques.

De plus, la gestion de l'information est un élément critique de la réponse d'urgence car une réponse d'urgence efficace dépend de l'accès à des informations pertinentes et fiables. À cet égard, ma délégation appuie pleinement les efforts de l'équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes naturelles visant à standardiser et à regrouper les données provenant de différentes sources qui concernent les catastrophes naturelles et à établir des liens entre elles.

L'enlèvement récent de trois observateurs électoraux des Nations Unies en Afghanistan souligne combien le travail d'assistance de l'ONU aux populations dans le besoin du monde entier est devenu dangereux. La République de Corée estime qu'il n'y a pas de priorité plus importante pour l'ONU en tant qu'organisation que d'assurer la sécurité de son propre personnel. De fait, dans de nombreuses parties du monde, la sécurité est une condition sine qua non du fonctionnement sur place des programmes. En outre, le manque de sécurité et d'attention à la sûreté du personnel des Nations Unies et du personnel local sur le terrain peut avoir des effets pernicieux, comme une baisse de moral du personnel ou le découragement des initiatives. En conséquence, nous exprimons notre profonde préoccupation face à la récente montée des attaques contre du personnel des Nations Unies et d'autres agents humanitaires. Rien ne saurait excuser ces actes horribles à l'égard de ceux qui apportent cette assistance et nous espérons en voir les auteurs traduits en justice le plus tôt possible.

À cet égard, la République de Corée salue la récente initiative du Secrétaire général de renforcer la sécurité du personnel humanitaire des Nations Unies et des autres agents face au nouveau climat de sécurité. Nous estimons que beaucoup des propositions du Secrétaire général, telles que la structure de sécurité intégrée sur le terrain et au siège, méritent un examen très attentif. En revanche, certains aspects de cette proposition exigent de nouvelles clarifications. Nous nous réjouissons à cet égard de prendre part à un débat rigoureux de l'initiative du Secrétaire général.

Comme l'a fait observer à juste titre le Secrétaire général, les disparités et les inégalités entre les sexes conditionnent les capacités et les faiblesses des populations se trouvant dans une situation d'urgence et nuisent à l'efficacité globale de l'intervention humanitaire. À cet égard, nous appuyons les nouveaux efforts faits pour renforcer l'analyse des disparités entre les sexes dans les plans d'action humanitaire communs. En outre, il est essentiel que nous veillions à ce que les programmes inclus dans la procédure d'appel global coïncident avec l'analyse concertée des besoins et des réponses prioritaires.

Néanmoins, nous sommes préoccupés de voir que les interventions humanitaires ne prennent toujours pas bien en compte les problèmes liés aux disparités entre les sexes. Sur le terrain, l'application systématique des directives adoptées en la matière laisse toujours à

désirer. Il est également nécessaire d'intégrer à chaque secteur clef de la planification de l'aide humanitaire des données ventilées par sexe et par âge. Dans tous ces efforts, ma délégation estime qu'il est essentiel que nous restions conscients du rôle et de la situation singuliers des femmes dans les situations d'urgence et que nous adaptions notre intervention en conséquence. Les disparités entre les sexes ne sont pas une question ponctuelle à traiter de façon indépendante. Elles sont, au contraire, au coeur de nos efforts pour fournir une aide humanitaire efficace durant les situations d'urgence.

À une époque où les ressources sont rares et diminuent, la République de Corée attache une grande importance à l'allocation transparente et bien adaptée des fonds de l'aide humanitaire. Nous appuyons, à cet égard, l'initiative relative aux bonnes pratiques d'action humanitaire, qui vise à ce que l'aide humanitaire soit fournie conformément aux principes humanitaires et repose sur des besoins avérés. En outre, nous comptons que le cadre et la matrice d'évaluation des besoins qui viennent d'être mis au point au titre de la procédure d'appel global permettront aux équipes de pays de mieux organiser les informations dont ils disposent sur les bénéficiaires. En outre, ma délégation est d'avis qu'il est capital d'assurer un suivi rigoureux des fonds de l'aide humanitaire déboursés dans les situations d'urgence pour optimiser l'utilisation de ces ressources limitées. C'est la raison pour laquelle nous restons fermement partisans du système d'appel global, car nous pensons qu'il permet de veiller à ce que l'aide humanitaire atteigne vraiment ceux qui en ont besoin.

Les nouvelles urgences complexes se caractérisent de plus en plus par des crises humanitaires liées entre elles. Pour s'attaquer efficacement à ces urgences, il est nécessaire de considérer l'aide humanitaire comme l'une des composantes d'un effort à long terme de relèvement et de développement de la zone en question. En conséquence, il est vital de mettre l'accent sur la transition plus large des secours au développement pour assurer le succès à long terme de ce processus. À cet égard, nous insistons sur l'importance d'un bon équilibre entre les programmes à impact rapide à court terme et le renforcement des institutions à long terme, en particulier dans un contexte de ressources limitées.

Les urgences complexes du XXI^e siècle exigent des solutions nouvelles, multidimensionnelles. Le

renforcement de la coordination de l'aide humanitaire pendant ces urgences doit rester une priorité absolue de l'ONU et la République de Corée l'assure énergiquement de tout son soutien à cette fin.

M. Sinaga (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser les sincères condoléances de ma délégation au Gouvernement et au peuple de Palestine à l'occasion du décès ce jour du Président Yasser Arafat.

Ma délégation remercie et félicite le Secrétaire général de ses rapports sur l'importante question de l'aide humanitaire (A/59/93, A/59/374). Ma délégation note avec préoccupation l'ampleur et le nombre des catastrophes naturelles qui ont frappé en 2003 et 2004 plus de 284 millions de personnes et causé plus de 65 milliards de dollars de dégâts matériels. Nous nous réjouissons de l'intervention rapide et efficace des gouvernements et de la communauté internationale après ces catastrophes, qui reste critique pour épargner des vies et atténuer les répercussions de ces catastrophes. Nous appuyons également les efforts déployés par l'ONU pour obtenir la participation d'États Membres supplémentaires à son réseau d'intervention en cas de catastrophe et favoriser une stratégie régionale d'intervention en la matière.

Les tendances actuelles à une urbanisation renforcée, à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques laissent à penser que les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme continueront de croître en régularité et en intensité. Les États Membres ont donc besoin d'améliorer leur réponse, leurs capacités et leur niveau de préparation pour réduire leur vulnérabilité. Nous devons continuer d'améliorer nos capacités de gestion des catastrophes et renforcer les capacités régionales tout en adoptant comme fondement de notre action le principe de réduction des risques.

Je voudrais à présent évoquer la question de l'aide humanitaire fournie aux pays en proie à une crise humanitaire ou venant d'en sortir, à la suite d'un conflit ou de catastrophes naturelles. Je tiens à remercier encore l'ONU, de la part de ma délégation, pour l'appui qu'elle apporte aux innombrables populations touchées par des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, mais nous sommes préoccupés de l'insuffisance encore fréquente du financement mondial aux opérations humanitaires, en particulier pour les pays d'Afrique, où l'ampleur du

problème est considérable. Au-delà de cela, le problème central, en matière de transition des secours au développement, tient au fait que les financements sont souvent insuffisants pour la mise en œuvre des programmes.

L'Indonésie voudrait insister sur l'importance d'une meilleure coopération internationale, notamment avec les organismes des Nations Unies et les organisations régionales, avec le consentement des pays touchés et conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, garantis par le droit international et souligné dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1991. Cela aiderait les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour acquérir des capacités qui leur permettent de prévoir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y réagir.

La prise de conscience par la communauté internationale des problèmes humanitaires s'est considérablement accrue au fil des années. À cet égard, de nombreux gouvernements ont grandement amélioré leur état de préparation en prévision des catastrophes en facilitant, notamment, le retour et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées.

Malheureusement, on ne peut pas en dire autant de la situation en Palestine. En dépit de la situation humanitaire de plus en plus difficile qui prévaut là-bas, les organismes des Nations Unies continuent d'aider le peuple palestinien. Cette aide est fournie dans des circonstances complexes, caractérisées par des bouclages, des couvre-feux, des incursions et autres mesures imposées par l'armée israélienne, qui, prises ensemble, nuisent au bien-être du peuple palestinien et entravent les efforts de l'ONU. L'Indonésie se rallie à la communauté des nations dans son appel au Gouvernement israélien pour cesser toute action qui porte atteinte aux droits territoriaux des Palestiniens, respecter strictement les dispositions du droit international et mettre en œuvre la Feuille de route.

En outre, il faut souligner que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) devrait s'en tenir à sa vocation d'institution strictement humanitaire et non politique. L'aide humanitaire ne doit être fournie qu'avec le consentement du pays touché et dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États. Nous devons continuer à observer la pratique suivant laquelle l'État touché devrait

assumer le rôle principal de coordination des secours humanitaires, le HCR apportant un appui demandé par l'État.

M. Kulyk (Ukraine) (*parle en anglais*) :
D'emblée, je voudrais féliciter le Secrétaire général pour l'analyse approfondie et les recommandations pragmatiques présentées dans le rapport sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (A/59/93).

Ma délégation note avec satisfaction les activités élargies du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les efforts déployés pour renforcer le rôle du Comité permanent interorganisations en tant que l'un des mécanismes clefs en faveur de l'alignement des politiques et d'une politique intégrée de tous les organismes des Nations Unies.

Au rappel des faits survenus au cours de l'année écoulée, il faut reconnaître la permanence de graves défis humanitaires. L'accès humanitaire restreint, le non-respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire et les attaques constantes contre les agents humanitaires pourraient être une fois de plus évoqués à cet égard, mais il est encore plus inquiétant que les problèmes humanitaires, telles que la propagation du VIH/sida, l'exploitation sexuelle et le mauvais traitement des civils dans les crises humanitaires, restent très préoccupants.

Ma délégation apprécie les progrès réalisés en matière de renforcement de l'action des Nations Unies dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence, de la planification des interventions d'urgence et de la gestion des catastrophes tant à l'échelle du système que sur le terrain.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, l'année écoulée a vu un certain nombre de vies tragiquement perdues au sein du personnel humanitaire et un mépris inquiétant pour leur travail et leur rôle spécial. Ce climat d'insécurité ne saurait être toléré. Ma délégation saisit l'occasion pour demander instamment aux parties et aux gouvernements d'assurer pleinement la sécurité du personnel humanitaire et d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs des attaques perpétrées contre le personnel des Nations Unies.

L'Ukraine s'inquiète de la propagation alarmante de l'épidémie du VIH/sida dans les crises humanitaires,

qui ajoute encore aux souffrances de la population civile. Il est particulièrement décourageant que le VIH/sida, conjugué avec la famine et les catastrophes naturelles, plonge des régions de plus en plus vastes de pays dans la misère. Face à cette situation, nous voudrions souligner qu'il faut assurer la mise en œuvre pleine et effective de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qui prépare le terrain et détermine les mesures à prendre pour endiguer résolument l'épidémie dans les situations de conflit. La prise en compte de l'élément VIH/sida dans les programmes humanitaires, à commencer par les appels globaux et les plans d'action humanitaire, est également essentielle pour favoriser une action globale face au VIH/sida dans les situations d'urgence.

Les efforts déployés pour faire face à ce problème seront d'autant plus fructueux s'ils sont renforcés par une action concrète de la part des États Membres, en particulier par l'élaboration de stratégies nationales qui visent à endiguer la propagation du VIH parmi les agents humanitaires et les soldats de la paix internationaux. En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Ukraine fait partie des tout premiers à avoir intégré l'information et la prévention dans la formation de ses unités de maintien de la paix avant leur déploiement et avoir encouragé un comportement responsable.

S'agissant des questions de financement humanitaire, ma délégation note avec satisfaction les progrès signalés dans un certain nombre de domaines au titre de l'Initiative sur les principes et bonnes pratiques d'action humanitaire. Nous saluons la création de la matrice d'évaluation des besoins des Nations Unies et le travail accompli sur une définition concertée de ce que constituent une aide humanitaire et ses composantes. À notre sens, il est tout aussi important de s'assurer que l'aide fournie est efficacement gérée et acheminée vers les régions prioritaires.

Nous voudrions également souligner la nécessité d'un meilleur alignement entre l'aide humanitaire et les stratégies de développement à long terme. La création d'un mécanisme permanent comprenant les secrétariats du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif pour la paix et la sécurité ne répond que partiellement au besoin d'assurer une transition

efficace des secours au développement. Il faudrait donc examiner de nouveaux moyens de renforcer la coopération entre les organismes humanitaires et les institutions de développement.

S'agissant du passage de la phase de secours à celle du développement, je ne peux manquer de faire mention de l'expérience acquise par l'Ukraine dans l'atténuation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Aujourd'hui, plus de 18 ans après ce tragique accident, les effets de la catastrophe sur la vie de millions de personnes touchées représentent un énorme défi pour mon pays. Ma délégation estime que le récent transfert des fonctions de coordination pour les activités des Nations Unies concernant Tchernobyl, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Programme des Nations Unies pour le développement, encouragera la mobilisation des ressources et renforcera l'impact des activités de programmation dans ce domaine. Nous espérons vivement aussi que la communauté des donateurs continuera à financer des projets de développement et de santé pertinents dans ce domaine.

Accordant un intérêt particulier au rôle de l'ONU dans le renforcement de l'action internationale face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, l'Ukraine, de pair avec d'autres délégations intéressées, a pris l'initiative d'organiser une séance plénière spéciale au printemps de 2006, dans le cadre de la soixantième session de l'Assemblée générale pour honorer les victimes de la catastrophe de Tchernobyl et sensibiliser le public sur les conséquences à long terme de la catastrophe. J'espère que l'initiative sera appuyée par tous les États Membres et j'encourage les représentants de la société civile, du secteur privé et de la communauté des donateurs à intensifier leurs efforts pour faire face aux problèmes liés à la catastrophe de Tchernobyl.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait en particulier souligner le rôle accru des organisations non gouvernementales. Parmi les exemples récents, je suis heureux de constater que Chernobyl Union, l'organisation non gouvernementale basée en Ukraine, qui réunit 7 millions de personnes touchées par la catastrophe de Tchernobyl, a décerné un prix Ambassadeur au Secrétaire général de l'ONU pour les efforts remarquables qu'il a déployés afin d'atténuer le plus possible les conséquences à long terme de la catastrophe de Tchernobyl.

M. Sawford (Australie) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, dans de trop nombreuses régions du monde, les communautés sont touchées par des crises, des catastrophes naturelles et des conflits. Le coût humain en est réel, mais cela retarde également le développement et sape les efforts visant à réduire la pauvreté et à parvenir au développement durable. L'Australie continue de fournir un appui prompt et généreux à ceux qui survivent aux crises et aux catastrophes, tant dans notre région que dans le reste du monde. Nous contribuons aux efforts de secours à chaque fois qu'une situation d'urgence se présente, mais notre plus grande priorité reste la région Asie-Pacifique, région qui est souvent dévastée par des catastrophes naturelles et qui n'est pas à l'abri des conflits. Les États Membres s'attachent à présent à satisfaire de la manière la plus efficace qui soit les besoins humanitaires. Je voudrais souligner sept des questions que l'Australie considère comme étant essentielles dans ce domaine.

Il s'agit premièrement de protéger les civils. La protection des civils touchés par les conflits armés relève de la responsabilité première des gouvernements nationaux. Malheureusement, il suffit d'examiner la situation au Darfour pour voir comment la violence, notamment sexuelle, est devenue une tactique délibérée pour terroriser les communautés. L'utilisation du viol dans les conflits est particulièrement répugnante.

Deuxièmement, il faut améliorer la sécurité et l'accès du personnel humanitaire. L'aide humanitaire ne peut être accordée que si ceux qui la dispensent sont en mesure d'agir en toute sécurité. Mais la nature même de l'action humanitaire signifie qu'elle est souvent nécessaire, précisément dans les zones d'instabilité. Le défi est de gérer le risque de manière efficace. Nous savons que le Secrétaire général a fait de cela une priorité dans l'examen des nouvelles mesures destinées à assurer la sécurité du personnel de l'ONU.

Troisièmement, nous devons intégrer l'aide humanitaire à l'action de plus grande portée menée par l'ONU pour répondre aux situations d'urgence complexes, mais de manière à respecter les principes humanitaires. Il faut en faire davantage pour mieux définir, évaluer et exécuter les missions intégrées. L'Australie est heureuse de pouvoir appuyer l'examen qui aborde précisément ces questions, examen mené conjointement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département des opérations

de maintien de la paix et le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Quatrièmement, il s'agit de recourir aux interventions humanitaires pour jeter les bases du relèvement et de la reconstruction. Le fait de sauver des vies n'en est que le début. Le relèvement doit être une priorité partagée pour les acteurs dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité. Nous appuyons l'accent que met l'ONU sur la transition et nous sommes désireux de contribuer de manière active aux débats sur ces questions.

Cinquièmement, il s'agit de trouver de meilleurs moyens de répondre aux catastrophes naturelles, aux fins de prévenir, de prévoir et d'atténuer leurs effets, ainsi que d'intégrer la réduction des risques dans des stratégies de développement national. Ce sera une question clef pour la prochaine Conférence mondiale sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, qui se tiendra au Japon.

Sixièmement, nous devons renforcer le système de la coordination humanitaire. Là encore, alors que des progrès ont été réalisés, les événements survenus au Darfour au début de cette année, alors que les institutions se sont efforcées de répondre aux besoins humanitaires, montrent qu'il reste encore beaucoup à faire sur le plan de l'amélioration, notamment dans le domaine de la préparation.

Septièmement, nous devons faire en sorte que les aspects sexospécifiques soient dûment évalués et intégrés dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action humanitaire. Nous reconnaissons également le rôle essentiel que jouent les femmes dans l'édification de la paix. Pour trouver des solutions qui aboutissent à une paix durable, il nous faut trouver de meilleurs moyens d'exploiter les possibilités qu'elles offrent en vue d'introduire des changements positifs.

Au Conseil économique et social, l'Australie a souligné son appui au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et son rôle. Je voudrais réaffirmer cet appui, ici, aujourd'hui. Nous attendons avec intérêt de continuer de travailler avec le Bureau et avec les autres acteurs humanitaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Notre objectif collectif doit être de renforcer la politique humanitaire et les activités de sensibilisation aux fins d'accroître l'efficacité et l'impact des programmes

humanitaires et de trouver des moyens de contrôler nos résultats de manière plus efficace. L'objectif ultime étant, bien entendu, d'améliorer les résultats pour les personnes touchées par les conflits, les crises ou les catastrophes.

M^{me} Feller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais me faire l'écho des condoléances qui ont été transmises au peuple palestinien par le Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion du décès du Président Yasser Arafat.

La saison des ouragans qui ont frappé les Caraïbes, il y a à peine un mois, a fait plus de 2500 morts, outre les milliers de blessés et la destruction presque totale de l'infrastructure. Nous savons que les décès sont surtout survenus parmi la population la plus pauvre, dénuée d'accès à l'information ou aux services de base.

Au cours des 12 derniers mois, environ 285 millions de personnes ont été touchées par les catastrophes naturelles, et les dégâts matériels se sont chiffrés à 65 milliards. Ces chiffres sont extrêmement inquiétants : en dépit des efforts monumentaux déployés par la communauté internationale, la fréquence avec laquelle ces catastrophes surviennent ne fait qu'augmenter, tout comme le nombre des victimes.

Il est essentiel que nous cessions de nous contenter de réagir à la situation et que nous mettions au point des plans bien concrets d'action à long terme. De même que dans de nombreuses autres régions, notre capacité à répondre aux catastrophes naturelles se renforcera en fonction des efforts que nous déployons en vue d'encourager le développement. À cet égard, dans le cadre d'une stratégie globale, nous devons axer nos efforts, en tant qu'États et en tant que communauté internationale, sur la garantie d'un accès total aux services de santé de base, à l'éducation et à l'information, pour les populations les plus marginalisées. De même, l'efficacité des mécanismes d'alerte rapide sera jugée en fonction de la participation des membres des communautés des régions sujettes à des catastrophes, notamment de ceux qui sont particulièrement vulnérables en raison de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Ma délégation réaffirme les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité régissant l'octroi d'une aide humanitaire tant dans les cas de catastrophes naturelles que dans les situations d'urgence complexes. De même, nous estimons que l'État a la responsabilité

principale de prendre l'initiative en ce qui concerne l'aide humanitaire dont bénéficiera son territoire, d'organiser cette aide et de la coordonner. À cet égard, nos pays doivent redoubler d'efforts en vue de créer les voies appropriées, sur les plans tant national que local, pour garantir la fourniture rapide et efficace d'une aide aux victimes ainsi que le libre accès du personnel humanitaire aux zones touchées.

De même, il incombe aux États, en agissant en collaboration étroite avec la société civile et les organisations humanitaires, d'identifier les besoins réels d'aide afin d'éviter un apport incontrôlé d'assistance, qui ne réponde pas en fin de compte à l'objectif recherché.

Par ailleurs, le fait de fixer des calendriers pour la fourniture d'une aide internationale constitue un autre élément fondamental. Cela permettra de garantir des ressources pour l'étape de la reconstruction, y compris de résoudre des questions d'importance primordiale telles que la prévention des épidémies, la reconstruction et surtout le fait d'assurer des conditions de vie décentes pour les victimes.

L'ONU, et notamment le Conseil économique et social, doit renforcer sa direction et ses capacités de coordination s'agissant des efforts déployés par la communauté internationale à cet égard. Il convient de reconnaître le rôle important joué dans ces cas par les médias et les organisations non gouvernementales. C'est pour cette raison que nous estimons qu'il est essentiel, en cas de catastrophes naturelles ou humanitaires, d'établir des voies de communication avec tous les acteurs concernés, tant pour la prévention que pour la reconstruction, afin de partager les expériences, d'harmoniser les indicateurs servant à mesurer les effets des catastrophes et d'entreprendre une action globale. Chacun sait que le nombre croissant de catastrophes naturelles est indissolublement lié à la destruction persistante de notre environnement. Il est par conséquent indispensable que nous commencions à mettre en œuvre nos plans nationaux en vue de protéger l'environnement et de gérer également nos ressources naturelles de manière efficace. Ma délégation aimerait lancer un appel à tous les États pour qu'ils signent et ratifient les traités existants dans ce domaine, notamment le Protocole de Kyoto, dont la pleine application contribuera en grande mesure à rétablir la stabilité de notre écosystème.

Enfin, je tiens à souligner que l'aide humanitaire est un effort collectif. Elle doit être accordée conformément au droit international et au droit international humanitaire.

La communauté internationale se montre rarement aussi solidaire que lorsque des catastrophes naturelles surgissent et qu'intérêts politiques et autres cèdent alors le pas. Telle devrait être l'attitude générale à adopter dans toutes les situations d'urgence humanitaire. Nous devons continuer de redoubler d'efforts pour mettre au point une stratégie plus précise et plus efficace permettant d'éviter les tragédies que l'on peut empêcher.

M. Baatar (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple mongols, mes condoléances à la famille endeuillée et au peuple palestinien à l'occasion du décès du Président Yasser Arafat, qui était pour eux un père, un mari et un leader.

Ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général pour ses rapports présentés sur les points de l'ordre du jour à l'examen. La Mongolie s'associe à la déclaration faite plus tôt par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Au cours des 10 dernières années, les catastrophes naturelles se sont multipliées sur toute la planète. Le nombre des victimes des catastrophes naturelles, multiplié par 7 en 2003 par rapport aux chiffres de l'année précédente, vient tristement nous rappeler le pouvoir de destruction immense des catastrophes naturelles. L'année passée a été le théâtre de tout un éventail de catastrophes naturelles survenues dans diverses régions du monde, mais principalement dans les pays en développement. Selon le « World disasters report » de 2004, lorsqu'une catastrophe naturelle frappe les pays à fort niveau de développement humain, 44 personnes en moyenne sont tuées, alors que dans un pays à faible niveau de développement humain, le nombre de victimes s'élève en moyenne à 300. Toutefois, pour ce qui est des risques naturels, ceux-ci ne font aucune discrimination entre pays riches et pays pauvres. Les catastrophes naturelles constituent un défi humanitaire et un obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'action humanitaire et la prévention des catastrophes sont l'une des fonctions essentielles de l'Organisation des Nations Unies. Le rôle de l'ONU

dans la défense des principes de neutralité, d'impartialité, d'humanité et de respect de la souveraineté des États lors des opérations humanitaires est très important. Les problèmes humanitaires devraient être réglés par la coopération internationale et l'adoption d'une approche commune.

Nous partageons les préoccupations relatives à l'augmentation de la participation des organisations commerciales et des forces militaires aux activités de secours humanitaire. La pertinence et les conséquences de voir la fourniture de l'aide humanitaire assurée par des acteurs militaires devraient être attentivement examinées.

Nous nous félicitons des efforts que l'Organisation déploie pour réagir aux catastrophes naturelles de manière plus cohérente et efficace tout en intégrant des mesures d'urgence immédiates aux stratégies de prévention des catastrophes à long terme. Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'ONU dépend pour une large part de l'appui accru accordé par la communauté élargie des donateurs. Dans l'intervalle, l'ONU doit continuer d'explorer des mécanismes permettant de garantir que des ressources suffisantes sont disponibles pour les activités humanitaires. La Mongolie appuie l'initiative sur « les bonnes pratiques d'action humanitaire » et insiste sur son importance.

Les risques naturels ne peuvent pas être évités, mais leurs conséquences tragiques peuvent grandement être réduites grâce à une bonne préparation et à des mesures de réduction des risques suffisantes, comme l'éducation, le développement des technologies, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. Mettre au point des indicateurs et des objectifs permettant de suivre et d'évaluer les interventions en cas de catastrophe naturelle aux niveaux national et régional pourrait être un exercice utile dans le cadre des efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le recours à la technologie moderne, en particulier l'Internet pour les systèmes d'alerte rapide, devrait être exploré plus avant et devenir une réalité sur le terrain. Nous nous félicitons du nouveau Mécanisme d'alerte rapide, qui a été mis en place à Bonn dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention de catastrophes.

Au cours de l'année écoulée, en plusieurs occasions aussi tragiques qu'inquiétantes, le personnel humanitaire a été directement pris pour cible alors qu'il s'acquittait de sa noble tâche. La sûreté et la sécurité sont des conditions essentielles à la fourniture de l'aide humanitaire. En ce qui concerne les mesures nationales prises pour prévenir les incidents de sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ainsi que le personnel associé et y répondre, la Mongolie a accédé à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé en février 2004.

La Mongolie est vulnérable à tout un éventail de catastrophes naturelles allant de graves chutes de neige à la sécheresse, et de crues soudaines aux tremblements de terre. Au seuil du nouveau millénaire, la Mongolie a été frappée très durement par trois années consécutives de sécheresse estivale touchant l'ensemble du pays et par des hivers désastreux. L'industrie de l'élevage, si vitale, a été particulièrement dévastée à cette occasion. Le pays est toujours en train de tenter de se remettre de cette catastrophe. La Mongolie est reconnaissante à l'ONU et aux autres donateurs de l'aide qu'ils lui ont fournie et de la manière positive avec laquelle ils ont répondu à l'appel conjoint lancé alors par l'ONU et le Gouvernement mongol.

En outre, je voudrais saluer avec reconnaissance le travail effectué par l'ONU pour renforcer et mettre au point toute une série d'outils d'intervention en cas de catastrophe naturelle permettant d'aider et d'appuyer les capacités nationales d'intervention. À ce stade, je voudrais souligner plus particulièrement le projet mis au point actuellement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires de développement internationaux, en vue d'élaborer une stratégie à long terme et de renforcer les capacités institutionnelles de préparation et de gestion en cas de catastrophe en Mongolie.

Avec l'appui du PNUD, le Gouvernement mongol a pris d'importantes mesures. Nous sommes passés d'un programme de gestion des catastrophes sous contrôle militaire à un programme sous contrôle civil, avec l'adoption d'une nouvelle loi sur la protection civile en juin 2003 et la création d'une agence nationale pour la gestion des catastrophes en janvier 2004.

Les capacités d'intervention de la Mongolie en cas de catastrophe naturelle doivent encore être

améliorées. Mais plus important encore, il faut que la population soit bien préparée car notre succès se mesurera à la réduction du niveau de dépendance de la population envers les dons et les appels et à sa capacité de choisir ses moyens de subsistance sans craindre les catastrophes naturelles.

Le Gouvernement mongol est reconnaissant de la mission effectuée en juillet 2004 par l'équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, qui a analysé la capacité d'intervention en cas de catastrophe de mon pays. Les recommandations de l'équipe, contenues dans le rapport, sont une contribution précieuse et concrète pour améliorer nos systèmes d'intervention en cas de catastrophe.

Nous avons pris note de la mise en garde faite par l'équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, selon laquelle la catastrophe naturelle susceptible d'avoir les effets les plus dévastateurs pourrait être un tremblement de terre à Oulan-Bator, la capitale mongole, dans laquelle réside une grande partie de l'ensemble de la population du pays. C'est pourquoi nous comptons coopérer avec nos partenaires de développement internationaux à la mise en place d'une force urbaine de secours en Mongolie.

Pour terminer, ma délégation tient à indiquer que mon pays continuera d'appuyer pleinement l'ONU et de coopérer plus avant avec elle, alors qu'elle s'acquitte de ses tâches humanitaires et sauve des vies. Ma délégation est convaincue que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se tiendra en janvier 2005 à Kobe au Japon, constituera une étape importante pour faire avancer l'intérêt commun en matière de prévention des catastrophes. La délégation mongole est prête à prendre une part active à cette conférence.

M. Kamanzi (Rwanda) : Je voudrais en premier lieu m'associer aux autres délégations et transmettre les condoléances de mon gouvernement à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien à l'occasion du décès de son dirigeant, le Président Yasser Arafat.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite au nom des États membres de l'Union africaine par le représentant du Nigéria, ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Assemblée générale sait que le génocide de 1994 au Rwanda a totalement détruit le tissu social, économique et politique du pays. Dix ans plus tard, grâce aux nobles efforts et à la concertation mis en place par le Gouvernement rwandais et certains membres de la communauté internationale, des progrès ont été accomplis tant sur le plan économique que politique.

Néanmoins, les membres les plus vulnérables de notre société, à savoir les survivants du génocide, en particulier les orphelins, les veuves et les victimes de la violence sexuelle, continuent de souffrir des conséquences du génocide et de vivre désespérément dans la pauvreté, la maladie et le désespoir.

Le Gouvernement rwandais a œuvré inlassablement à l'amélioration des conditions de vie et de la situation sanitaire des survivants du génocide. Depuis 1994, il a consacré 5 % de ses dépenses à aider des associations de survivants du génocide. Cette Assemblée sait bien cependant que le Rwanda dispose de moyens limités et bien que nous reconnaissons et apprécions l'appui que la communauté internationale nous a accordé à ce jour dans ce domaine, nous souhaiterions noter que les survivants du génocide continuent de vivre dans une situation désespérée.

Au nom du Gouvernement et du peuple rwandais, nous voudrions donc appeler tous les États Membres à appuyer le projet de résolution que l'Union africaine compte présenter au titre du point 39 a) de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies ».

Enfin, compte tenu de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les survivants du génocide, mon gouvernement appelle les membres de l'Assemblée générale à commencer à examiner la façon dont ils pourraient travailler avec les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies pour aider les survivants du génocide de 1994.

M. Zenna (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'exprimer l'immense chagrin que m'a causé la disparition du grand dirigeant qu'était le Président Yasser Arafat, et de transmettre mes condoléances à son peuple, à son gouvernement et à sa famille.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport révélateur, intitulé « Renforcement de la

coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies », publié sous la cote A/59/93. Je souhaiterais partager avec l'Assemblée notre expérience de l'assistance humanitaire dans le domaine de la coordination et du passage de la phase de secours à celle du développement et du partenariat.

Il faut se souvenir que la fréquence des sécheresses en Éthiopie a fait que 13,2 millions de personnes ont connu en 2003 une grave crise alimentaire. Toutefois, grâce aux efforts de coordination et de collaboration du Gouvernement éthiopien, des organismes, des fonds et des programmes du système des Nations Unies, de la communauté des donateurs, des organisations non gouvernementales et d'autres entités, la crise alimentaire a été sensiblement réduite. Je voudrais donc saisir cette occasion pour remercier tous nos partenaires de leur coopération et de leur partenariat, lesquels qui ont aidé l'Éthiopie à éviter la crise alimentaire qui la menaçait en 2003.

En dépit des activités intenses qui ont été déployées pour limiter les dégâts potentiels que présentait la situation en 2003, des catastrophes naturelles continuent d'entraver les efforts que nous faisons pour atténuer les effets de la sécheresse. Selon une évaluation faite par une équipe pluri-institutions des Nations Unies, quelque 10 % de la population, soit environ 8 millions de personnes, restent actuellement vulnérables et ont besoin de secours d'urgence. Selon cette évaluation, les récoltes sont mauvaises dans plusieurs régions du pays en raison d'une mauvaise saison des pluies, ce qu'on appelle la saison du « belg ».

Plusieurs zones nous préoccupent en particulier, notamment la région somalienne, le Hararghe oriental et occidental, et la Southern Nations, Nationalities and Peoples Region (SNNPR). Certaines des zones de la SNNPR qui ont été les plus touchées par la grave sécheresse de 2002 et 2003 sont de nouveau très menacées. La récolte de la saison dans la SNNPR a été très faible, les pertes de rendement étant estimées entre 50 et 90 %. La condition physique du bétail serait généralement satisfaisante pour le moment, du fait que les mauvaises récoltes peuvent servir de fourrage au bétail et qu'il pleut de temps à autre, mais on ne sait pas de manière certaine combien de temps ces conditions prévaudront. En général, les perspectives de sécurité alimentaire sont très mauvaises et, d'après

l'évaluation de l'équipe pluri-institutions, une aide alimentaire de près de 500 000 tonnes est nécessaire.

Pour ce qui est des besoins non alimentaires, il faut procéder à une évaluation de manière efficace. À cet égard, il faut renforcer la coordination pour ce qui est de l'évaluation des besoins non alimentaires et pour déterminer les besoins, ainsi que pour mobiliser les ressources de renforcement des capacités. Afin d'avoir un meilleur système de gestion de l'évaluation, de l'application et du suivi de l'assistance non alimentaire, il faut renforcer la coordination entre le Gouvernement et les autres parties prenantes, y compris les organismes des Nations Unies.

Il faut examiner les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et les questions relatives au redressement, à la protection des avoirs et au développement durable des zones touchées dans mon pays. À cet égard, le Gouvernement a continué de faire tous les efforts possibles pour atténuer les effets de cette nouvelle sécheresse. Du lancement de la stratégie pour la réduction de la pauvreté au renforcement du Système d'alerte rapide, le Gouvernement s'attache inlassablement à atténuer les effets de la sécheresse et, à cet égard, saisit cette occasion pour remercier la communauté internationale d'avoir si rapidement appuyé nos solutions à long terme, en conformité avec la résolution 58/24 de l'Assemblée générale. À cet égard également, nous saluons la déclaration faite par les membres du Groupe des Huit lors de leur dernière réunion annuelle, dans laquelle ils se sont engagés à mettre fin à la famine en Éthiopie et dans la corne de l'Afrique.

Enfin, je voudrais, pour souligner l'importance du partenariat, partager avec vous ce que le Premier Ministre éthiopien a récemment déclaré concernant le Plan d'action de l'Éthiopie en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs au problème de la faim :

« Nous avons convenu, avec nos partenaires de développement, que les agriculteurs auront besoin d'une aide d'un montant annuel de 500 millions de dollars pendant cinq ans si nous souhaitons atteindre notre objectif en matière de sécurité alimentaire pendant cette période. Il a également été établi que le Gouvernement éthiopien devrait prendre à sa charge 40 % des dépenses sur ses propres revenus. Dans notre dernier budget, nous y avons alloué un peu plus

de 230 millions de dollars, ce qui représente plus que les 40 % requis. De même, nombre de nos partenaires de développement commencent à répondre avec rapidité et générosité. Tant que nous assumerons nos responsabilités, je suis certain que la mise en œuvre sera aussi bonne que la stratégie que nous avons élaborée et que, en conséquence, nous atteindrons notre objectif en matière de sécurité alimentaire dans les cinq années à venir ».

L'Éthiopie a présenté un projet de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour et nous comptons sur l'appui de tous les États Membres.

M. Shacham (Israël) (*parle en anglais*) : Israël sait qu'aujourd'hui est pour nos voisins palestiniens un jour de grande tristesse. Mais ce jour est également l'occasion de donner un nouvel élan à la quête de la paix entre nos deux peuples. Nous espérons que toutes les parties saisiront cette occasion pour, ensemble, façonner un avenir meilleur.

Je limiterai mes propos aujourd'hui au point 39 c) de l'ordre du jour, « Assistance au peuple palestinien ».

Israël croit, comme le reste de la communauté internationale, que tous les peuples, au Moyen-Orient et ailleurs, doivent pouvoir pleinement vivre une vie prospère en sécurité et en paix, et avoir un niveau de vie qui sied à la dignité humaine universelle. Le peuple palestinien, bien entendu, n'est pas une exception. Au contraire, Israël s'intéresse particulièrement aux conditions dans lesquelles vivent nos communautés voisines, notamment les Palestiniens. Le bien-être d'une nation contribue à des relations harmonieuses entre les nations. Le peuple palestinien n'est pas notre ennemi; il est notre voisin et nous cherchons à vivre côte à côte avec lui, dans la dignité et le respect mutuels. Israéliens et Palestiniens méritent tous de vivre en sécurité et en paix. Les souffrances des deux peuples est un problème humanitaire et le droit des deux peuples à l'autodétermination doit être respecté.

Dans des conditions extrêmement difficiles en matière de sécurité, Israël continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple palestinien à répondre à ses besoins humanitaires. Cela va de l'aide financière directe à l'aide humanitaire, en passant par la participation à des activités multilatérales avec d'autres membres de la communauté internationale, et par la prise en compte sincère des besoins humanitaires, dans le contexte des impératifs d'Israël

en matière de sécurité. N'oublions pas, après tout, qu'Israël fournit une aide malgré la campagne de terreur brutale que les Palestiniens mènent contre nos citoyens – une guerre qui, en réduisant à néant toute chance de paix, nuit immensément aussi bien au peuple palestinien qu'au peuple israélien. C'est une bataille livrée contre des terroristes qui n'ont aucun respect pour la vie ou pour la loi et dont la violence, même si elle vise les Israéliens, met en danger la vie des Palestiniens.

Cette terreur n'aide en rien le peuple palestinien. C'est la terreur qui cause l'adversité et non l'adversité qui cause la terreur. C'est la terreur qui est l'ennemi de la paix et l'ennemi du peuple israélien et du peuple palestinien. C'est le terrorisme qui rend l'aide humanitaire et le cheminement vers la paix si difficiles. Ce sont les terroristes qui se cachent parmi les civils et qui voient dans n'importe quel geste humanitaire une autre occasion d'attaquer. C'est à la lumière de cette dure réalité qu'il faut examiner l'aide humanitaire fournie au peuple palestinien. C'est cette réalité qui rend nécessaires les mesures de sécurité israéliennes et la situation humanitaire ne saurait être appréciée sans tenir compte du contexte et des causes qui sont à son origine.

Le rapport dont nous sommes saisis (A/59/121) reconnaît certaines des contributions qu'apporte Israël et certains des sacrifices qu'il consent, ainsi que certaines des difficultés auxquelles il se heurte parce qu'il doit constamment assurer l'équilibre entre les besoins humanitaires des Palestiniens et les besoins des Israéliens en matière de sécurité. Comme il est indiqué au paragraphe 7 du rapport, « l'Autorité palestinienne n'a pas mis fin à la violence et au terrorisme. En outre, elle n'a pas réformé son dispositif de sécurité comme le prévoyait la Feuille de route ». Et à cause de cela, comme il est indiqué au paragraphe 9 du rapport, « des groupes palestiniens poursuivent leurs attaques terroristes répréhensibles, causant des massacres et semant la peur parmi les Israéliens ». Le rapport indique également, au paragraphe 52, que « l'analyse des données [...] conclut à l'existence d'un lien incontestable entre l'évolution de la situation politique ou sécuritaire et la sévérité des restrictions d'accès », car ces restrictions ne sont pas imposées arbitrairement, mais en réaction au terrorisme et, par conséquent, comme il est indiqué au paragraphe 88 du rapport, « des mesures concrètes de la part de l'Autorité palestinienne pour apaiser les

préoccupations israéliennes en matière de sécurité faciliteraient » l'effort consenti en vue d'améliorer les conditions du peuple palestinien.

Israël a fait tout son possible, avec la communauté internationale et les organisations internationales, pour promouvoir l'aide à la population palestinienne. Et pourtant, comme le fait observer le rapport, dès que des activités humanitaires sont mises en place, des groupes terroristes trouvent toujours le moyen de les mettre à profit pour perpétrer des attaques violentes contre les Israéliens. Ainsi, comme l'explique le rapport, cette année, des terroristes, cachés dans le conteneur d'un navire, se sont illégalement introduits dans un port israélien, où ils se sont livrés à une fusillade, tuant et blessant plusieurs civils israéliens.

Tant qu'il n'y aura pas un dirigeant palestinien désireux et capable d'éliminer le terrorisme qui anéantit constamment les espoirs de paix dans la région, Israël continuera d'aider le peuple palestinien tout comme il continuera d'assurer la sécurité de ses citoyens. Les problèmes persistent et il faut faire face aux dilemmes à la lumière de la menace terroriste constante, mais Israël est résolu à faire en sorte que la situation humanitaire s'améliore et à fournir une aide dans ce sens.

Nous sommes heureux d'annoncer que, cette année, des recettes fiscales d'un montant mensuel de quelque 50 millions de dollars ont été ponctuellement transférées d'Israël à l'Autorité palestinienne. Israël a nettement amélioré ses relations de travail avec les organisations humanitaires sur le terrain, et de nouvelles procédures de fonctionnement ont été mises en place aux points de contrôle et aux points de passage afin d'accélérer le passage des convois humanitaires, des ambulances, etc. En outre, des terminaux spéciaux pour camions opèrent désormais entre la Cisjordanie et Israël pour assurer le transport continu de produits agricoles et d'autres biens.

Quelque 25 000 travailleurs et marchands palestiniens entrent chaque jour en Israël à partir de la Cisjordanie et de Gaza et près de 20 000 autres travaillent dans des communautés israéliennes à l'intérieur de ces territoires et dans les parcs industriels les jouxtant. Le commerce avec Israël représente plus de 80 % du commerce de l'Autorité palestinienne. Nous estimons avoir une responsabilité vis-à-vis de nos voisins et nous l'assumons. En fait, malgré la

campagne de terrorisme constante, le commerce entre Israël et l'Autorité palestinienne a augmenté de 16 % de 2002 à 2003. Soucieux d'alléger le fardeau économique qui pèse sur le peuple palestinien, et malgré les difficultés que cela implique sur le plan de la sécurité, Israël facilite le passage de biens et de personnes entre les régions palestiniennes et les pays voisins – par exemple, le point de passage de Rafah vers l'Égypte et les ponts de Damia et d'Allenby vers la Jordanie.

Le plan de désengagement est peut-être ce qu'Israël est entrain d'entreprendre de plus important pour améliorer la situation. Le plan courageux et audacieux du Premier Ministre Sharon – qui vient d'être ratifié par la Knesset, le parlement israélien – prévoit de démanteler, d'ici la fin de l'année prochaine, les localités civiles et les installations militaires se trouvant à Gaza et dans le nord de la Cisjordanie. Il a pour objectif de stabiliser la situation humanitaire et sécuritaire en garantissant une plus grande sécurité aux Israéliens, en permettant aux Palestiniens d'avoir un meilleur contrôle sur leur vie et en permettant une plus grande liberté de circulation des personnes et des biens.

Comme l'a reconnu la communauté internationale – y compris le Quatuor –, le plan de désengagement pourrait relancer le processus de paix et ramener les deux parties sur la voie tracée par la Feuille de route. Nous espérons qu'en permettant aux Palestiniens d'accéder à une plus grande autodétermination et en demandant instamment aux dirigeants palestiniens d'honorer leurs obligations et engagements, le processus de paix pourra être relancé. On peut et l'on doit espérer que, de pair avec un retour à la Feuille de route, cette initiative permettra véritablement venir en aide à la fois au peuple palestinien et au peuple israélien.

Comme l'a déclaré le Premier Ministre Sharon la veille de l'adoption du plan de désengagement par la Knesset, le 25 octobre :

« J'ai déclaré à maintes reprises et publiquement être favorable à la création d'un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël. J'ai déclaré à maintes reprises et ouvertement que j'étais disposé à faire des compromis douloureux pour mettre fin à ce conflit nuisible qui ne cesse d'opposer ceux qui se battent pour ce pays, et que

je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour amener la paix...

Nous ne souhaitons pas continuer indéfiniment de diriger des millions de Palestiniens... Israël, qui souhaite être une démocratie exemplaire, ne pourra pas longtemps supporter une telle réalité. Le plan de désengagement offre une chance d'ouvrir une porte sur une réalité différente ».

Toutes ces mesures, et l'assistance appréciable de la communauté internationale, sont importantes, mais aucune ne saurait remplacer la paix. Ni le peuple israélien ni le peuple palestinien ne parviendront à la prospérité, à la sécurité et à la dignité qu'ils méritent tant qu'il n'aura pas été mis fin à la stratégie brutale du terrorisme et tant que l'engagement n'aura pas été pris de régler les questions en suspens dans un esprit de reconnaissance mutuelle et de compromis réciproque. Aucune paix ne peut voir le jour sans une direction palestinienne tournée vers la création d'un État palestinien viable, démocratique, pacifique et responsable, plutôt que vers la destruction de l'État d'Israël.

Une partie de l'assistance fournie au peuple palestinien doit donc impliquer un effort concerté pour mettre un terme, de manière définitive et irréversible, à la stratégie du terrorisme, qui moralement a fait faillite et a entraîné d'indicibles souffrances pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. Cette assistance doit encourager une approche qui cherche à construire des institutions palestiniennes qui recherchent la coexistence plutôt que le conflit. Avec une direction réformée qui est prête à assumer des responsabilités et à traiter le statut de victime comme étant un problème à régler plutôt qu'une stratégie à favoriser, le peuple palestinien trouvera en Israël un partenaire de bonne volonté, responsable et décidé pour des négociations de paix, conformément au processus de la Feuille de route. C'est là la voie vers la paix, la sécurité et la stabilité pour les deux peuples et c'est une voie vers laquelle nous devons tous nous diriger.

Le Président : Conformément à la résolution 45/6 de l'Assemblée générale, en date du 16 octobre 1990, je donne maintenant la parole à l'Observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Paclisanu (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Au nom du Comité

international de la Croix-Rouge (CICR), permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la parole en cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le CICR souhaite saisir cette occasion pour brièvement exposer son point de vue concernant l'environnement dans lequel se déroulent les conflits d'aujourd'hui et sur les mesures que nous avons adoptées en vue de rendre l'action humanitaire à la fois plus efficace et plus sûre.

L'environnement de conflit d'aujourd'hui est principalement caractérisé par le nombre et la complexité des conflits armés non internationaux, avec parfois une participation extérieure. Dans certains secteurs, nous constatons une polarisation croissante, qui rend extrêmement difficile l'acceptation d'une action humanitaire indépendante et neutre, parce qu'elle suscite la conviction que tous les acteurs prennent en fait parti pour l'un ou l'autre côté. Une telle conviction est encore renforcée lorsque l'action humanitaire est perçue comme étant instrumentalisée, parce qu'elle a été intégrée par les acteurs étatiques comme un autre outil pour mener leur stratégie militaire et leurs objectifs politiques. Par conséquent, il y a un risque d'érosion des principes humanitaires, de rejet de l'action humanitaire et de graves menaces à la sécurité du personnel humanitaire.

Le CICR est, par conséquent, fermement convaincu que, afin de remplir le mandat qu'il a reçu des États pour protéger et aider les victimes des conflits armés, il convient aujourd'hui de défendre avec vigueur la neutralité et l'indépendance de l'action humanitaire. L'indépendance signifie que le travail humanitaire doit s'accomplir indépendamment des processus de prise de décision politique et doit être perçu comme tel. La neutralité signifie que l'action humanitaire et l'action politique militaire doivent être clairement séparées, en évitant d'estomper les lignes de démarcation par une intégration de la réponse humanitaire dans une stratégie militaire d'ensemble. Pour ces raisons, le CICR ne peut souscrire aux approches consistant à conjuguer les outils politiques, militaires et humanitaires au cours des conflits armés ou des violences.

À cet égard, le CICR insiste sur la nécessité de respecter l'identité, le mandat et les principes de fonctionnement de chacun des acteurs. L'étendue du rôle qu'il joue dans la coordination sur le terrain avec

d'autres acteurs est donc subordonnée à la mesure dans laquelle son image d'indépendance et de neutralité peut être préservée.

À notre avis, le choix du CICR de garder l'impartialité, l'indépendance et la neutralité en tant que principes clefs de son identité et de son action constitue une bonne base pour la coordination, car celle-ci doit s'appuyer sur une répartition claire des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs. C'est là un élément essentiel pour une coordination humanitaire réaliste et significative, ce qui, au vu de l'ampleur et de la complexité des besoins humanitaires, s'avère nécessaire pour rendre plus efficace l'action dans ce domaine. C'est là en définitive le seul objectif de tous les efforts de coordination.

Pour le CICR, la coordination implique un dialogue suivi et des consultations régulières pour informer les autres acteurs de ses programmes et activités, éviter les doubles emplois, échanger des points de vue et des expériences qui permettent de contribuer à des interventions plus efficaces ainsi qu'au renforcement de la sécurité. Le CICR estime qu'une telle complémentarité entre acteurs humanitaires découle des différences dans leurs mandats, leurs compétences et leurs principes et méthodes de travail. Dans le cadre de cette approche, le CICR coordonne son action avec celle d'autres acteurs humanitaires, mais n'est pas pour autant coordonné par eux. Cette distinction est vitale pour le CICR, s'il tient à préserver son indépendance et sa neutralité, qui sont les conditions de son acceptation par toutes les parties à un conflit armé et lui permettent ainsi de s'acquitter de son mandat particulier.

C'est dans cette optique que le CICR participe aux mécanismes de coordination multilatéraux des Nations Unies, aussi bien au Siège que sur le terrain, comme le Comité permanent interorganisations, où il a le statut d'invité permanent, ou bien les équipes nationales de l'ONU. Grâce à ce dialogue régulier et aux consultations mutuelles avec les autres acteurs humanitaires sur des questions thématiques ou opérationnelles, le CICR contribue à l'objectif commun d'une action humanitaire plus efficace. Au niveau bilatéral, par exemple, les réunions de haut niveau entre le CICR et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont devenues des rendez-vous réguliers. La rencontre du mois de juin de cette année a suscité des débats sur l'action humanitaire et la sécurité dans un environnement de

conflit en plein changement, ainsi que sur la coopération entre les deux organisations sur des questions spécifiques, comme la réinstallation des anciens combattants. En août, deux nouveaux documents régissant les rapports entre le CICR et le Programme alimentaire mondial sont entrés en vigueur. Ceux-ci vont considérablement faciliter les échanges d'informations, de connaissances et de ressources matérielles entre les deux organisations.

Enfin, le CICR est convaincu qu'il reste extrêmement important d'entamer et de maintenir un dialogue transparent avec tous les acteurs, tout en respectant les principes de fonctionnement et les mandats bien spécifiques de chacun, pour que la coordination humanitaire donne tous ses fruits.

Le Président : Conformément à la résolution 47/4 de l'Assemblée générale, en date du 16 octobre 1992, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Dall'Oglio (Organisation internationale pour les migrations) (*parle en anglais*) : L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) se félicite de pouvoir contribuer à vos délibérations d'aujourd'hui, de par son rôle d'institution participant au Comité permanent interorganisations qui, depuis l'adoption de la résolution 46/182, est devenu le principal mécanisme de coordination des opérations relatives à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophe. Le soutien, la protection et la stabilisation des populations forcées d'abandonner leur foyer à cause d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle est un domaine dans lequel l'OIM s'est spécialisé au fil des ans. Elle est active dans un certain nombre de domaines ayant trait à la fois à la phase de réponse d'urgence et à celle de transition.

L'OIM partage entièrement les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, et voudrait faire quelques commentaires sur deux questions qui, selon nous, revêtent aujourd'hui une importance particulière.

Premièrement, nous voudrions faire observer que des efforts considérables ont été faits au cours des derniers mois pour améliorer les capacités combinées des acteurs humanitaires, s'agissant de fournir une réponse plus opportune, plus prévisible et plus coordonnée aux crises liées aux déplacements internes,

en commençant par une réponse plus anticipée sur le terrain. Lorsqu'ils traitent des crises liées aux personnes déplacées, les membres du Comité permanent interorganisations (CPI) ont choisi l'option de la collaboration sachant qu'un tel cadre institutionnel représente actuellement la modalité la plus susceptible de mobiliser la large gamme d'expertise disponible au sein du système.

Sous la direction du Coordonnateur des secours d'urgence, l'engagement pris par toutes les agences concernées envers une démarche concertée a pris un nouvel élan et un certain nombre d'outils pour faciliter sa mise en œuvre ont été récemment mis au point. Parmi ceux-ci, nous voudrions mettre l'accent sur la pertinence des efforts de renforcement de la Division pour les personnes déplacées du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sur le rôle plus énergique et plus prospectif du Coordonnateur des opérations humanitaires s'agissant de fournir à l'Équipe de coordination des Nations Unies la coordination stratégique des activités liées à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées, et sur la définition commune d'une feuille de route procédurale pour l'attribution des tâches entre les membres du CPI.

En outre, la note d'orientation sur les solutions durables pour les personnes déplacées – réfugiés, personnes déplacées et rapatriés – récemment élaborée par le Groupe des Nations Unies pour le développement, représente une mesure valable pour rationaliser les aspects du problème des populations déplacées en les intégrant à des processus conjoints d'évaluation des pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de faciliter la programmation transitoire.

Toutes les mesures qui viennent d'être citées sont utiles, importantes et opportunes. Elles doivent maintenant produire les résultats escomptés.

La situation au Darfour est un exemple de la coordination complexe qui s'impose lorsqu'on s'attaque à une crise de grande ampleur. Sous la direction du Coordonnateur des affaires humanitaires, l'OIM a récemment lancé le développement et la mise en œuvre du Mécanisme de gestion et de coordination pour le retour librement consenti des personnes déplacées de la région du Darfour, qui comportera des mécanismes de suivi et de rapport appropriés pour veiller à ce que le retour des personnes déplacées

demeure sûr, libre et volontaire. Cette activité est conforme à la signature, le 21 août, d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement soudanais, L'OIM et l'ONU, qui ont posé les bases d'un engagement en faveur du retour volontaire des personnes déplacées.

Deuxièmement, l'OIM estime que faire partie de la procédure d'appel global, dont le lancement mondial pour 2005 vient d'avoir lieu il y a tout juste quelques heures, est un autre élément majeur de sa participation au Comité permanent interorganisations. L'OIM, en réalité, participe à cinq des 14 appels qui ont été lancés aujourd'hui. En effet, nous voyons la procédure d'appel global comme un procédé de planification stratégique et de programmation, et pas uniquement comme un outil de mobilisation des ressources. En toute honnêteté, comme le Secrétaire général l'a indiqué, il est préoccupant que ce modèle de réponse ne reflète pas nécessairement une véritable amélioration du processus et du produit final, pas plus qu'il ne reflète nécessairement les nécessités les plus urgentes.

Je voudrais terminer ces remarques en réaffirmant la valeur que l'OIM accorde à sa participation au Comité permanent interorganisations et en réitérant son appui aux efforts de collaboration en cours, notamment ceux décrits précédemment, déployés par le Coordonnateur des secours d'urgence pour développer un climat de participation en vue de réaliser les politiques et les principaux objectifs humanitaires. Pour terminer, nous saisissons cette occasion de d'exprimer à nouveau, au nom du directeur général de l'OIM, nos sincères remerciements pour le professionnalisme dont ont fait preuve M. Egeland, Secrétaire général adjoint, et son équipe du Bureau de la coopération des affaires humanitaires et pour leur dévouement dans la collaboration sans exclusive avec notre organisation.

Le Président : Conformément à la résolution 49/2 du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M^{me} Powell (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Ce point de l'ordre du jour, et le débat auquel il donne lieu en séance plénière de l'Assemblée générale, est à bien des égards la pièce maîtresse des présentations faites chaque année à l'Organisation des Nations Unies par la Fédération

internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Je voudrais parler de mon propre pays, la Jamaïque. Nous avons récemment ressenti le besoin d'une aide humanitaire correctement coordonnée. La Croix-Rouge de la Jamaïque, dont je suis le président honoraire, a été profondément engagée dans l'anticipation et la réaction face au cyclone Ivan, qui a touché l'île en septembre. Une fois que le tracé du cyclone a été établi, notre personnel et des volontaires ont participé, aux côtés des organismes gouvernementaux compétents, aux réunions organisées par le Bureau national de préparation aux catastrophes. Des équipes au niveau local ont reçu une formation préalable à l'arrivée du cyclone. Le cyclone passé, nous avons recensé les personnes dans le besoin, organisé des refuges, et préparé des évaluations détaillées des dommages et des besoins, qui ont permis de nous attaquer comme il convient à la vulnérabilité.

L'expérience de la Grenade illustre l'impact du cyclone Ivan sur notre région. Au moins deux tiers des maisons de la Grenade ont été détruites par le cyclone. L'économie du pays repose traditionnellement sur le tourisme et la récolte de culture comme la noix de muscade. Sachant qu'un muscadier met sept ans avant de porter son premier fruit, l'impact économique de cette catastrophe est évident. À nouveau, nous voyons à quel point il est important d'intégrer la préparation aux catastrophes à la réduction des risques dans la planification nationale de développement.

Le débat cette année se place dans un contexte de préoccupations croissantes parmi les institutions, les États Membres, les organisations non gouvernementales et les communautés elles-mêmes en ce qui concerne la manière dont les programmes d'aide humanitaire sont conçus et acheminés. Une des principales sources de préoccupation est que l'aide humanitaire diffère aujourd'hui de ce qu'elle était dans le passé.

Les gouvernements ont récemment donné la priorité à de nombreuses questions importantes pour lesquelles la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a fait campagne pendant des décennies. Il est heureux que les Objectifs du Millénaire pour le développement aient mis clairement l'accent sur la vulnérabilité et le besoin. Cela constitue peut-être l'élément nouveau le plus

important dans la façon dont la communauté internationale envisage l'aide humanitaire.

En tant que fidèle participant aux travaux du Comité permanent interorganisations, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a l'avantage d'entretenir un dialogue permanent avec les partenaires de l'ONU et d'autres partenaires sur la question des priorités et des orientations en matière d'aide humanitaire. Notre rôle, en tant que coprésident du groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur la réduction des catastrophes, a relevé quelques points dont il conviendrait que les États Membres et l'ensemble de la communauté internationale prennent note aujourd'hui.

Il y a actuellement deux initiatives importantes qui méritent une attention particulière. L'une est l'initiative connue sous le nom de « bonnes pratiques d'action humanitaire ». Elle encourage le renforcement, l'efficacité, l'efficience et l'opportunité de l'action humanitaire, ainsi que la nécessité des engagements à long terme. Et, à ce propos, nous devons féliciter le Gouvernement du Canada d'avoir accueilli la réunion d'octobre 2004 à Ottawa.

L'autre initiative, récemment lancée par le Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies, vise à examiner la capacité de la réponse humanitaire mondiale. Cette initiative est née d'une inquiétude, à savoir que la communauté internationale n'est souvent pas en mesure de répondre aux besoins fondamentaux des populations touchées par des situations d'urgence et de crise. Nous attendons avec intérêt de poursuivre l'examen de cette question à la réunion du Comité permanent interorganisations à Genève en décembre. Nous présenterons à cette réunion les expériences de nos membres à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus qu'apporter une réponse n'est pas seulement la tâche des acteurs internationaux. La réponse est plus fréquemment apportée au niveau national et, très souvent, par les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au niveau de la communauté.

La capacité de résistance des communautés locales, qui est le thème du rapport 2004 sur les catastrophes dans le monde établi par la Fédération, devrait être prise en compte au moment de la conception et de la fourniture de l'aide humanitaire. Dans ce contexte, nous suivons avec grande attention la future Conférence mondiale sur la prévention des

catastrophes, qui se tiendra à Kobe en janvier 2005. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a été invitée à présider une des tables rondes de haut niveau au cours de laquelle nous espérons animer le débat sur les défis, les besoins et les perspectives qui se présentent dans les initiatives en matière de réduction des risques en cas de catastrophe à travers le monde. Nous avons accepté cette chance qui nous est offerte et travaillons avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et toutes les parties prenantes pour préparer cet événement important. Nous espérons sincèrement que la Conférence tiendra compte du projet de la FICR sur la réponse internationale face aux catastrophes, les lois, les règles et les principes, qui font partie des préoccupations de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

Notre expérience montre que la coordination de l'aide humanitaire est devenue de plus en plus difficile. Cela reflète non seulement la complexité de la question mais également la forte augmentation du nombre des parties prenantes. Cette coordination est, bien entendu, la bienvenue. En conséquence, c'est la raison pour laquelle l'un des autres événements marquants de l'année revêt la plus haute importance, à savoir l'examen des recommandations contenues dans le rapport Cardoso, qui est le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile. Nous en soulignons l'importance car notre rôle d'auxiliaire des gouvernements et de pont avec la société civile nous a donné de nombreuses occasions de constater l'urgence de ce besoin. Sans une implication de la communauté, il est fort peu probable qu'il y aura des solutions coordonnées.

Enfin, le défi auquel nous faisons tous face n'est pas simplement de coordonner l'aide humanitaire mais de nous assurer que l'aide parvienne aux personnes sinistrées, comme à la Grenade, et qu'elle leur parvienne rapidement, efficacement et durablement.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat consacré au point 39 de l'ordre du jour et à ses alinéas a) et c). Je voudrais informer les membres qu'à la demande des auteurs, l'Assemblée générale se prononcera sur le projet de résolution A/59/L.24 à une date ultérieure. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 39 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) et c).

Point 35 de l'ordre du jour (suite)**Culture de paix****Notes du Secrétaire général**

(A/59/201 et A/59/223)

Projet de résolution (A/59/L.15/Rev.1)

Le Président : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur le point 35 de l'ordre du jour à la 41^e et à la 42^e séances plénières, les 26 et 27 octobre 2004. S'agissant de ce point, l'Assemblée générale est maintenant saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/59/L.15/Rev.1.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/59/L.15/Rev.1, intitulé « Promotion du dialogue entre les religions ».

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais indiquer que depuis sa présentation les pays suivants se sont portés coauteurs du document A/59/L.15/Rev.1 : l'Argentine, le Bangladesh, le Myanmar, le Pérou, la Thaïlande et l'Uruguay.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/59/L.15/Rev.1 ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 59/23).

M. Gatan (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite d'avoir l'occasion de remercier l'Assemblée pour l'adoption par consensus de la résolution sur la promotion du dialogue entre les religions. Je souhaiterais, en particulier, remercier les 24 délégations qui ont présenté la résolution, venant de tous les continents du monde. Puis-je également remercier les délégations qui ont apporté une contribution et des faits constructifs pour la résolution, tant sur le fond que sur la forme, en particulier les délégations de l'Observateur du Saint-Siège, de l'Organisation de la Conférence islamique, les délégations de l'Union européenne, de l'Argentine, de la Suisse, du Canada et d'autres, au cours des consultations convoquées par les Philippines. Cette résolution est historique dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, ouvrant la porte de l'Organisation des Nations Unies à un partenariat avec la société civile en général et avec le secteur religieux

en particulier. Nous attendons avec intérêt, dans les années à venir, une interaction fructueuse avec les organisations religieuses.

M. Smagulov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale vient d'adopter une résolution qui est très importante pour sensibiliser davantage la communauté internationale au besoin de promouvoir le dialogue entre les religions. La résolution reconnaît l'engagement de toutes les religions envers la paix et la stabilité dans le monde. Nous remercions la délégation des Philippines pour sa contribution à la promotion du dialogue entre les religions. Cette question est devenue particulièrement importante au Kazakhstan, tout comme dans de nombreux autres pays. Nous attachons une grande importance à la promotion des religions, de la compréhension des religions et des cultures, de l'harmonie et de la coopération.

Nous considérons également qu'il est important que la résolution fasse référence au premier Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles qui s'est tenu à Astana, la capitale du Kazakhstan, en septembre 2003. Cette enceinte internationale a apporté une contribution précieuse à la promotion d'une culture de paix et de dialogue entre les civilisations.

Un deuxième congrès se tiendra au Kazakhstan, en septembre 2006, pour poursuivre l'examen des problèmes politiques et spirituels pressants.

Nous pensons que cette manifestation bénéficiera du plein appui des États Membres de l'ONU ainsi que des organisations régionales et non gouvernementales.

Le Président : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 35 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président : Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux membres qu'à partir du lundi 15 novembre 2004, nous reviendrons aux horaires habituels des séances plénières et des séances des grandes commissions, à savoir : le matin, de 10 heures à 13 heures et l'après-midi, de 15 heures à 18 heures. C'est la fin du Ramadan et je souhaite aux membres une bonne fête d'Eid el-Fitr.

La séance est levée à 17 h 55.